RAPPORT ANNUEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022

VERS UN TERRITOIRE DURABLE…

Susini Georgia

Edito

Cette année, le rapport présentant la situation du développement durable revêt un caractère particulier puisqu'il propose de rendre compte des actions en cours aussi bien sur la Ville Centre qu'au sein de la Communauté d'Agglomération.

Cette démarche nous a semblé évidente afin de corréler et de mettre en perspective nos projets et nos modes de fonctionnement qui se veulent encore plus transversaux et plus prospectifs.
La volonté des deux exécutifs est claire cohérente et ambitieuse : proposer un cadre unique de réflexion pour alimenter nos débats autour d'enjeux planétaires qui nous obligent à faire preuve d'audace dans la construction de nos politiques publiques.

C'est ensemble que nous allons lancer des projets d'envergure en matière de transition écologique et énergétique en faveur de notre territoire. Et c'est ensemble que nous devons réussir, en recherchant les convergences et mobiliser toutes les bonnes volontés. Aussi, ce document met en avant tout à la fois, les orientations politiques et les déclinaisons opérationnelles qui permettent de mener à bien nos projets structurants afin d'accompagner la transition écologique.

Nous le savons, de nombreuses évolutions nationales ont fait évoluer les politiques locales et ont modifié nos propres regards sur les transformations nécessaires pour repenser notre action et l'adapter au changement climatique.

Au niveau international, la mise en place des Objectifs de Développement Durable et leur transcription par la France à travers la stratégie Agenda 2030, l'Accord de Paris et sa déclinaison en France par la Stratégie nationale bas carbone ont également bouleversé les stratégies locales en matière de transition écologique.

Notre territoire dispose de nombreux atouts qu'il nous faut valoriser pour entrer de plain-pied dans l'ère d'un développement durable que nous souhaitons, maîtrisé et non subi.
C'est par une mobilisation de tous que nous répondrons à cette exigence environnementale partagée.

C'est aussi par l'adhésion des acteurs institutionnels, économiques et associatifs et plus largement par l'implication des citoyens que nous pourrons relever ce défi de taille.

Tel est l'objet de ce rapport, proposer une lecture accessible de nos ambitions et de nos projets, à l'échelle municipale et intercommunale pour offrir une meilleure lisibilité de nos actions sur tout le territoire.
Notre objectif est d'impulser une dynamique au service de l'exemplarité et de l'innovation.

C'est en effet, par un territoire performant et armé face aux enjeux en termes de transition écologique que nous pourrons proposer un développement harmonieux et respectueux de nos ressources et répondre ainsi aux attentes légitimes de nos concitoyens.

Partageons ensemble cette ambition, pour construire le territoire de demain.

Stéphane SBRAGGIA **Caroline CORTICCHIATO**

Avant Propos

Le développement durable est devenu un enjeu incontournable à l'échelle planétaire, car il permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Cependant, si l'on veut que le développement durable prospère, il est nécessaire de chercher à le mettre en œuvre à l'échelle locale qui constitue le niveau d'intervention pertinent pour être palpable et compréhensible par tous les acteurs d'un territoire.

Ce rapport se propose donc d'examiner le rôle que le bloc local peut jouer dans le développement durable et d'identifier les moyens par lesquels il peut prendre des initiatives pour le promouvoir et le soutenir.

En examinant les moyens de mise en œuvre du développement durable localement, il sera alors possible et envisageable d'y contribuer efficacement à long terme.

Le développement durable est une notion complexe qui est souvent définie selon trois critères :

- Tout d'abord, il doit assurer le bien-être économique des populations locales ;
- Ensuite, il doit prendre en compte les impacts environnementaux des activités économiques ;
- Enfin, il doit garantir le respect des droits et d'égalité.

Il convient donc, par ce rapport, d'examiner les moyens par lesquels des politiques publiques et des pratiques favorisent ce développement ainsi que d'examiner les moyens par lesquels le bloc local peut s'impliquer dans sa promotion.

Ainsi, dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité.

Ce rapport a pour objectif d'éclairer les choix politiques selon le prisme du développement durable.

L'année 2023 marque la volonté de rédiger un rapport unique décliné dans les 2 instances délibératives (Ville et CAPA) au moment du vote des budgets afin de dresser un bilan annuel des actions mais aussi de dégager des perspectives sur les années à venir pour l'ensemble de notre territoire en pensant nos politiques de manière plus transversale et sous le prisme des enjeux planétaires.

Aussi, ce rapport est structuré en 5 chapitres qui reprennent les 5 finalités du développement durable afin d'analyser comment chaque politique agit concomitamment et avec quelle ampleur sur les 5 finalités du développement durable.

En effet, si le développement durable est un concept qui vise à assurer un avenir viable pour les générations à venir, il importe qu'il se concentre sur la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, et sur l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Ainsi, le concept de développement durable, généralisé dans les années 90, permet d'envisager un développement de notre humanité dans le respect des hommes et des femmes, de leur environnement tout en garantissant le non épuisement des ressources naturelles.

Les Nations Unies ont voulu faire du développement durable, le modèle de développement qui s'applique à tous et à ce titre, elles ont adopté en 2015 les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui doivent pouvoir guider le développement de tous les pays jusqu'à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle fondamental à jouer pour que ces objectifs soient atteints. C'est dans le but d'intégrer au mieux ces objectifs de l'ONU dans ses politiques, que le territoire ajaccien a envisagé une réflexion pour adapter ces objectifs internationaux à une échelle locale.

Les actions et démarches réalisées jusqu'en 2022 sur le territoire sont présentées en fonction de leur contribution à ces ODD.

Introduction

Pour chaque ODD, le document expose visuellement en quoi nos objectifs locaux répondent à ceux définis par l'ONU.

La finalité est de se servir de cette nouvelle base de travail pour alimenter nos réflexions et compléter nos actions sur les années à venir. C'est pourquoi cette année doit être considérée comme « une année test » dans la mise en œuvre effective de cette déclinaison qui fera l'objet d'un bilan et d'une évaluation en interne.

En effet les ODD pensés à l'échelle planétaire doivent se confronter aux réalités locales, elles-mêmes soumises à des contraintes environnementales et sociétales spécifiques.

Pour notre territoire les ODD 1, 6, 7, 11, 12 et 13 sont les plus avancées.

Cependant, nous nous sommes efforcés de structurer notre bilan sur l'ensemble des ODD.

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ODD 1

1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
1.4 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes

ODD 2

2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production

ODD 3

3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol

ODD 4

4.2 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité

4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement de qualité et à un coût abordable

4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable

ODD 5

5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative

ODD 6

6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux

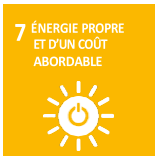

ODD 7

7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) dans le bouquet énergétique mondial
7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

ODD 8

8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production

8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

ODD 9

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain

9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement

9.5 Renforcer la recherche scientifique

ODD 10

10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
10.4 Adopter des politiques notamment budgétaires, salariales et dans le domaine de la protection sociale et parvenir progressivement à une plus grande égalité

ODD 11

11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable
11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
11.5 Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets
11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs

ODD 12

12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols

12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets

12.7 Promouvoir les marchés publics responsables

12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

ODD 13

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

ODD 14

À l'heure actuelle aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par la Ville

ODD 15

15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissante, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

ODD 16

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

ODD 17

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Sommaire

LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA France

Changement climatique

Biodiversité et ressources naturelles

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsables

CHANGEMENT CLIMATIQUE
1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité
1.2 Développer les énergies renouvelables
1.3 Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
1.4 Favoriser l'intégration au changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales et intercommunales
1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
1.6 Réduire l'utilisation de voiture individuelle
1.7 Développer les modes de déplacements doux
1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les ERP
1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur
1.10 Engager la collectivité à devenir exemplaire dans ses déplacements

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES
2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels
2.2 Préserver la biodiversité du territoire
2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables
2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales
2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau
2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques
2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets
2.8 Favoriser le tri des déchets
2.9 Inciter à la réduction des déchets
2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques
COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ
3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle
3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux
3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne
3.4 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité
ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS
4.1 Rendre accessible la culture au public éloigné
4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif
4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie
4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité
4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations
4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique du territoire
4.7 Animer et faire vivre les quartiers ajacciens
4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité
CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable
5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques
5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitants

5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments
5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable
5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville
5.7 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables
5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'éco-responsabilité de ses démarches

Comment aborder le rapport développement durable 2022

Les actions de transition écologique présentées dans ce rapport sont mises en perspective avec les objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies et qui répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. C'est le sens des pastilles numérotées qui sont proposées au début de chaque action développée dans ce document.

CHANGEMENT CLIMATIQUE → Intitulé de la finalité de Développement Durable (défini par la France permettant de classer nos objectifs)

1.1 → Numéro de l'action

Améliorer les performances énergétiques de la collectivité (CAPA/Ville) → Objectifs fixés par la ville d'Ajaccio et/ou la CAPA

ODD 7		
7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique		
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets		
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles		

ODD et cible principale

Objectifs de la ville d'Ajaccio/ CAPA mobilisant d'autres ODD

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité (CAPA/Ville)

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Cit'ergie. Cette démarche s'inscrit dans la ligne politique de l'Agenda 21 et du Plan Climat-Energie-Territorial (PCAET) tout en apportant une méthodologie rigoureuse de définition d'objectifs clairs et lisibles. Elle lui permettra de faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences. L'état des lieux ainsi que le plan d'actions ont été élaborés. La demande de labellisation devrait intervenir en 2022.

En Septembre 2020, l'étude de Planification et de Programmation Énergétique (EPE) a démarré. Centrée sur la territorialisation des objectifs du Schéma Régional Climat air Énergie de la Corse (SRCAE), cette étude produit à l'échelle communautaire, avec un zoom commune par commune, permettra à la CAPA de se doter et de mettre à disposition des communes membres un document stratégique de développement des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. Le 09 novembre 2021, le bureau d'études a présenté aux membres du Comité de Pilotage, composé notamment des Maires des communes de la CAPA, les résultats de la phase 1 « Etat des lieux énergétique » et de la phase 2 « Perspectives énergétiques ». Les résultats de la phase 3 « Stratégie et plan d'actions vers un territoire à énergie positive » seront présentés prochainement.

S'inscrivant toujours dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la CAPA a engagé des études pour la valorisation énergétique des eaux usées. Il s'agit d'étudier la faisabilité technico-économique du déploiement de pompes à chaleur sur les principaux réseaux de transfert d'eaux usées en vue de chauffer et refroidir des bâtiments publics. La restitution de l'étude s'est tenue au 3e trimestre 2021. 2 sites favorables ont été identifiés.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccio a signé le 15 novembre 2021 avec l'Etat son Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour une durée de 5 ans. Le contrat est composé de 45 actions pour un coût global de 232 millions d'euros.

Les performances énergétiques sont un levier primordial de la lutte contre le réchauffement climatique mais également de la préservation des ressources. La rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de relance et également du Grand Plan d'Investissement lancé par le gouvernement.

Un projet en cours dans le cadre plan Lumière vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments communautaires.

ODD 7		
7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique		
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets		
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles		

1.2 Développer les énergies renouvelables (CAPA/Ville)

La production d'énergie renouvelable nous permet de responsabiliser nos consommations d'énergie dans un cadre de ressources limitées. La Ville d'Ajaccio met en place des installations visant à autoalimenter ses bâtiments, notamment grâce à des panneaux solaires photovoltaïques.

7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) dans le bouquet énergétique mondial			
9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement			
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles			
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales			

Maîtrise des consommations et de la demande en énergie

Utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage des parcs relais et abris bus du réseau de transport public urbain :

Action réalisée

Dix Bornes d'Information Voyageurs (BIV) fonctionnant à l'énergie solaire (avec une autonomie de 5 jours sans soleil), ont équipé le réseau de Transport Public Urbain Muvistrada en juillet 2013. En 2019, dans le cadre d'une convention avec l'État au titre du fond de financement de

la transition énergétique, ces BIV ont été renouvelées et leur nombre porté à 49. Cet équipement permet d'informer en temps réel les usagers présents aux points d'arrêt du temps d'attente avant le passage d'un bus.

Des lampadaires solaires (12) ont été installés sur le parc relais de Mezzana en 2014, ainsi que pour sécuriser un arrêt de transport scolaire à Péri.

Les 4 véhicules électriques légers (Aiaccina) circulant en centre-ville d'Ajaccio dans le cadre du service de mobilité sont rechargés en partie à l'énergie solaire grâce à l'ombrière solaire du parking Charles Ornano (depuis décembre 2015).

1.3 Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique (CAPA/Ville)

La consommation énergétique touche à différents aspects du développement durable et la maîtrise de l'énergie est un levier pertinent que la Ville et la CAPA actionnent, que ce soit dans le but de réduire son impact environnemental ou de lutter contre la précarité énergétique chez les habitants.

7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets	
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	

Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme et la construction

---

Promouvoir l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, un rôle dédié à la Maison de l'Habitat Durable (MHD) :

Action récurrente

L'année 2020 restera marquée par les contraintes imposées par la crise sanitaire de la COVID19, et un ralentissement général de l'activité. En effet, la Maison de l'Habitat Durable (MHD) qui intervient, notamment, dans le suivi des projets de rénovation de l'habitat privée et l'accueil

des ménages afin de les renseigner sur leurs droits et les réglementations en matière d'habitat, a vu son activité réduite lors des deux confinements. Les entreprises ont dû également cesser leur activité et de ce fait un retard important a été pris au niveau de nombreux chantiers. Néanmoins, la MHD a poursuivi ses actions principales de promotion du développement durable au quotidien auprès des citoyens. La MHD apporte en effet un conseil personnalisé aux usagers qui souhaitent entreprendre un projet de construction ou de rénovation sur le territoire communautaire.

Concernant les projets de construction de maisons individuelles, la MHD joue son rôle de sensibilisation et de conseil afin de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, et contribue à améliorer la compréhension des réglementations en cours.

Les bonnes pratiques en matière de construction et rénovation sont ainsi mis en avant et recommandés aux publics qui pourront s'en saisir, solliciter des entreprises locales et ainsi participer à la baisse de notre impact sur l'environnement.

Depuis 2016, la MHD a renforcé son activité en matière de rénovation et constitué un véritable pôle d'information, de sensibilisation et d'accompagnement, avec l'intégration dans ses locaux de l'Espace Info Énergie d'Ajaccio. Cette évolution de service en faveur de la rénovation s'est également matérialisée par la création d'une plateforme de rénovation énergétique (PTRE) en 2017. L'ensemble des actions réalisées renforcent l'impact que peut avoir la MHD au quotidien sur les projets des usagers liés à leur habitation.

Aujourd'hui, la MHD est la principale porte d'entrée des ménages qui souhaitent s'engager dans une rénovation énergétique de qualité. Elle pilote également sur le territoire CAPA le dispositif régional ORELI (Outil de Rénovation Énergétique des Logements Individuels). Ainsi, par l'intermédiaire de la MHD, les projets engagés dans ce dispositif bénéficient d'un accompagnement technique, administratif et financier complet, permettant d'aboutir à une rénovation performante et l'atteinte du niveau BBC (bâtiment basse consommation) en rénovation. Ces projets garantissent une baisse importante des consommations énergétiques des bénéficiaires (avec en moyenne une division par 4 des consommations énergétiques).

Ces chantiers expérimentaux contribuent également à une montée en compétence des entreprises locales et renforcent la collaboration et le partenariat entre les artisans, les bureaux d'étude et la puissance publique.

1.4 Favoriser l'intégration au changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales et intercommunales (CAPA/Ville)

Le changement climatique et ses effets ont un retentissement à grande échelle. La CAPA et la ville d'Ajaccio se sont engagées non seulement dans des mesures d'adaptation, mais également dans l'intégration des réflexions de réduction de l'impact environnemental dans ses politiques. Trouver des solutions pour des bâtiments municipaux et l'acquisition de véhicules hybrides, qui allient confort et faible impact face aux problématiques des fortes chaleurs fait partie de ces réflexions

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable			
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets			
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles			
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales			

- A l'échelle du territoire, définition d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le plan climat énergie territorial.

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est la contribution des collectivités locales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et rendre leurs territoires moins vulnérables aux mutations climatiques et énergétiques à venir. Il vise à encourager les décideurs locaux à intégrer le changement climatique dans leurs politiques locales. Il doit ensuite les aider à cerner les actions à entreprendre dans le cadre de leur démarche.

Le PCET du Pays ajaccien constitue le volet Climat Energie de l'Agenda 21 territorial. Approuvé par le Conseil Communautaire le 20 décembre 2012, son programme d'actions reprend celles déjà inscrites dans les politiques publiques communautaires en cours ou en phase de démarrage.

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre a pour objectif de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre émises directement ou indirectement par une entité (collectivité, entreprise, etc...) et de mettre en évidence les postes responsables des plus importantes émissions. Un plan d'actions est ensuite élaboré afin de les réduire, et de diminuer la consommation énergétique, principale source d'émissions.

La CAPA, la Ville d'Ajaccio et les communes d'Alata, d'Appietto et de Cuttoli-Corticchiato ont élaboré leur bilan des émissions de gaz à effet de serre. Les postes les plus émetteurs de gaz à effet de serre sont : le poste énergie, le poste déplacements et le poste immobilisation. En 2020, la CAPA a débuté l'actualisation de son Plan Climat Air Energie Territorial, en cohérence avec la démarche Cit'ergie (en cours) et l'Étude de Planification et de Programmation Énergétique (EPE).

Production d'énergie renouvelable : une étude de faisabilité pour l'installation d'une petite centrale hydroélectrique (PCH) sur un ouvrage préexistant (seuil et canal de la Gravona) a été lancée en 2016. Plus de 5 000 000 de kWh par an peuvent être produits et injectés sur le réseau. En 2021, des études connexes ont été réalisées afin de préfigurer la réalisation de ce projet, notamment pour le montage de la structure qui gérera cet équipement. Un business plan a été réalisé.

- **Adhésion de la CAPA au Pôle de compétitivité national CAPENERGIES dédié aux énergies non-génératrices de gaz à effet de serre.**

Centré sur la transition énergétique pour un développement durable, Capenergies a pour objectif de fédérer un écosystème composé d'entreprises, organismes de recherche et de formation, financiers sur des territoires pour faire émerger des solutions et projets innovants pour la transition énergétique avec un impact positif pour la lutte contre le réchauffement climatique et pour l'économie du territoire. Le périmètre du pôle couvre quatre domaines d'activités stratégiques : développer la sobriété et efficacité énergétique, décarboner les usages (industrie, bâtiment, mobilités et agriculture), produire de l'énergie et hydrogène décarboné et adapter les infrastructures (stockage, etc) et recouvre trois types de territoires : Urbains et métropolitains, Ruraux et de montagne, insulaires et isolés. Capenergies regroupe aujourd'hui 530 acteurs présents **en Corse, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et à Monaco ainsi qu'en Guadeloupe et sur l'île de la Réunion**, représentant l'ensemble de la palette des énergies concernées.

CAPENERGIES est fortement impliqué sur l'accompagnement de projets (innovation ou structurants) et notamment en Corse**.**

Le Pôle accompagne des collectivités, soit dans le développement de projets structurants, le sourcing de solutions innovantes ou dans l'élaboration et l'actualisation de « schéma directeurs ».

C'est dans ce cadre que le Président de la CAPA a souhaité une adhésion de l'EPCI au pôle de compétitivité CAPENERGIES pour répondre à une triple attente :

- Démontrer l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique et du développement durable afin que ces thématiques constituent des éléments structurants de l'identité et du projet de territoire.
- Devenir un territoire d'innovation en matière de solution énergétiques durables et en matière de transition écologique
- Développer un tissu entrepreneurial capable de répondre aux nouveaux enjeux énergétiques mais aussi accompagner les entreprises dans leurs efforts de transition énergétique et écologique.

Ainsi, et dans cette optique, il est envisagé que CAPENERGIES puisse apporter des conseils et de l'expertise pour l'accompagnement de la CAPA dans l'élaboration d'une feuille de route stratégique énergie incluant le volet développement économique associé, en complément d'une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage qui devrait être défini. Ce projet a plusieurs objectifs :

- donner de la visibilité sur ce qui a été déjà réalisé (sur ce point le rapport développement durable en cours de réalisation devrait fournir l'ensemble des éléments nécessaires) ;

- définir les orientations stratégiques en matière d'énergie pour les années futures, avec si possible des réalisations concrètes ou fortement engagées dans les 3 ans à venir et sur un territoire incluant la ville d'Ajaccio et l'ensemble des communautés du pays ajaccien autour de la ville d'Ajaccio ;
- constituer une culture commune entre les élus des collectivités concernées et les services
- définir des orientations de développement de projets
- sur le plan économique :
    - renforcer la structuration des filières concernées, notamment par le biais de la formation pour une meilleure qualification permettant de répondre aux appels d'offre (RGE …),
    - développer l'attractivité du territoire pour créer de l'emploi
    - développer l'image d'un territoire innovant en soutenant la croissance des entreprises innovantes et en prenant appui sur deux marqueurs présents sur le territoire ajaccien : les plateformes de R&D de Vignola (Université Pasquale Paoli : solaires et hydrogène) et le pôle euro-méditerranéen énergies renouvelables (Chambre des Métiers).

Pour la CAPA, l'adhésion au pôle de compétitivité Capenergies peut avoir de nombreux avantages, tels que :

- **L'accès aux ressources et aux réseaux** : en ayant accès à une grande variété de ressources telles que des centres de recherche, des entreprises et des réseaux d'experts, qui peuvent aider à développer des projets innovants dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Une collectivité peut également accéder à des financements pour leurs projets.

- **Favoriser l'innovation et la compétitivité** : La CAPA peut bénéficier d'un environnement favorable à l'innovation et à la compétitivité, notamment en participant à des projets collaboratifs de recherche et développement avec d'autres acteurs de l'énergie et de l'environnement, ce qui peut aider à stimuler l'innovation locale, la création d'emplois, l'amélioration de la qualité de vie et la compétitivité économique.

- **Promouvoir la transition énergétique** : Capenergies se concentre sur la transition énergétique et environnementale, ainsi que sur les nouveaux modèles énergétiques. En adhérant à ce pôle, la CAPA peut avoir un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

- **Renforcer la visibilité et l'attractivité du Pays ajaccien** : En rejoignant Capenergies, la CAPA entend renforcer sa visibilité et son attractivité en tant que territoire d'innovation et de développement durable. Les entreprises et les investisseurs sont de plus en plus attirés par les collectivités qui sont engagées dans la transition

énergétique et environnementale, ce qui peut aider à attirer des investissements, à créer des emplois et à renforcer l'économie locale.

En résumé, l'adhésion au pôle de compétitivité « Capenergies » peut avoir des avantages significatifs pour la recherche, l'innovation, la compétitivité et la transition énergétique et environnementale.

1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique (Ville)

L'adaptation au changement climatique consiste à prendre des mesures permettant d'atténuer les
effets de ce changement. Si l'on doit lutter contre les causes de ce réchauffement et entreprendre de nombreuses actions de limitation, il est important de nous préparer et de nous adapter à ses effets. Les aménagements urbains, le revêtement de nos sols, la végétalisation, la gestion de l'eau, le confort thermique d'été des bâtiments sont autant de leviers que la collectivité actionne pour la rendre plus résiliente.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) dans le bouquet énergétique mondial			
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets			
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles			
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales			

1.6 Réduire l'utilisation de voiture individuelle (CAPA)

Les habitudes de déplacement au sein d'un territoire impactent directement les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air ou encore la dégradation des milieux naturels de celui-ci, ce qui en fait un enjeu environnemental important. Promouvoir des solutions de mobilités réduisant ces conséquences négatives est donc une priorité pour la CAPA

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	15 VIE TERRESTRE
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets			
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles			

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

Maîtrise des consommations et de la demande en énergie

- **Utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage des parcs relais et abris bus du réseau de transport public urbain**

Dix Bornes d'Information Voyageurs (BIV) fonctionnant à l'énergie solaire (avec une autonomie de 5 jours sans soleil), ont équipé le réseau de Transport Public Urbain Muvistrada en juillet 2013. En 2019, dans le cadre d'une convention avec l'État au titre du fond de financement de la transition énergétique, ces BIV ont été renouvelées et leur nombre porté à 49. Cet équipement permet d'informer en temps réel les usagers présents aux points d'arrêt du temps d'attente avant le passage d'un bus.

Des lampadaires solaires (12) ont été installés sur le parc relais de Mezzana en 2014, ainsi que pour sécuriser un arrêt de transport scolaire à Péri.

Les 4 véhicules électriques légers (Aiaccina) circulant en centre-ville d'Ajaccio dans le cadre du service de mobilité sont rechargés en partie à l'énergie solaire grâce à l'ombrière solaire du parking Charles Ornano (depuis décembre 2015).

Le PDU 2019-2029 a été approuvé par le conseil communautaire le 27 mars 2019. Plusieurs actions ont démarré comme par exemple la mise en place du parking relais de St joseph, les études de l'ascenseur urbain pour relier la basse et haute ville, les études pour le téléporté...
Le PDU prend en compte des priorités nouvelles :

- Une diversification de l'offre de transports collectifs (essentiellement tournée vers le bus jusqu'ici) : navette maritime, mini-navettes, liaisons quartiers hauts et bas avec des moyens spécifiques (moyens innovants comme le transport par câble ou l'ascenseur urbain), véhicules partagés (voitures et deux-roues) ;

- Un maillage du territoire par des pôles multimodaux qui permettent les échanges entre les moyens de transport individuels et collectifs. La création des pôles d'échange est associée à la volonté de développer dans ces pôles d'autres activités attractives pour l'usager ;

- Une réflexion sur les dessertes en transports en commun des secteurs à vocation économique et commerciale et des grands équipements structurants comme la zone commerciale de Sarrola-Carcopino, U Palatinu, le nouvel hôpital ;

- Le développement des transports en commun en site propre, qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé, afin de rendre l'offre de bus plus régulière et donc attractive ;

- une actualisation du Schéma de liaisons douces qui vise à encourager les modes de déplacements alternatifs comme le vélo, la marche, etc. ;

- Un travail sur le stationnement des résidents, en particulier les ménages qui n'ont pas de solution privative de stationnement ;
- Un travail sur le transport des marchandises et l'approvisionnement des villes notamment le dernier kilomètre.

En 2021, la CAPA a mis l'accent sur le développement des modes actifs, avec notamment le recrutement en septembre 2020 d'une chargée de mission et le démarrage et suivi de plusieurs actions (intermodalité parking St Joseph, stationnement vélos, aménagements cyclables : SAS vélo, signalétique spécifique…, plan de mobilité …)

- **Diversification de l'offre de service électrique de transport et de mobilité :**

Action réalisée

Afin de faciliter l'accès de tous à la Pointe de la Parata, notamment aux personnes à mobilité réduite, un service de navettes a été mis en place depuis l'été 2010 par la ville d'Ajaccio, la CAPA et le Département de la Corse du Sud. Compte tenu du caractère remarquable du site, le choix s'est porté sur des véhicules électriques qui permettent de préserver la tranquillité du lieu et renforce son intégration dans l'environnement. La fréquentation importante des sites touristiques, environ 300 000 visiteurs pour la pointe de la Parata et 10 000 pour Mezzu Mare, a largement favorisé l'utilisation du service « Paratina ».

Fort de ce succès, la réflexion sur la mobilité des piétons en centre-ville et la volonté de proposer une alternative à la voiture ont abouti au choix d'un véhicule de faible gabarit, 6 passagers maximum, et à motorisation électrique.

Le développement et le succès confirmé de ce service public ont poussé la CAPA à commander des véhicules plus modernes et de plus grandes capacités (15 personnes) en 2020 pour une livraison en décembre 2021. Ces nouveaux matériels vont permettre de développer l'offre offerte aux usagers.

- **Intermodalité-Nouveaux parcs relais et pôles multimodaux :**

Action en cours de réalisation

Afin de passer d'un mode de transport à l'autre, la réalisation de pôles d'échanges est nécessaire. Les parcs relais constituent une des formes des pôles d'échange permettant à l'usager de profiter des offres de transport mises en place par les autorités organisatrices de transport collectif.

La capacité de stationnement en entrée de ville s'est accrue ces quatre dernières années avec notamment la création du parc relais de Mezzana d'une capacité de 50 places en juin 2010. Afin d'en faciliter l'usage, des caméras de surveillances ont été installées en 2018 et des capteurs de stationnement en 2021 afin d'alimenter l'application CAPAMOVE : chacun peut voir en temps réel le taux de remplissage du parking.

Par le biais de la SPL Ametarra, un programmiste a été missionné à l'été 2018, afin de concevoir le futur pôle d'échange multimodal de Mezzana. Celui-ci offrira à terme un parc relais de 200 places, un accès facilité au train, dont les cadences seront augmentées, ainsi que divers services à destination des usagers et des entreprises. Suite à la finalisation de ce travail

en 2019, un architecte a été retenu afin de procéder à la conception du bâtiment. Les marchés nécessaires aux travaux ont été attribués à l'automne 2021.
Par ailleurs, afin de fluidifier la circulation de la ville centre, la réalisation d'un PEM aux portes de la ville sur le secteur de Saint-Joseph, sur lesquels transitent chaque jour 40 000 véhicules, a été actée dans le PDU 2019.

Ce futur PEM fait l'objet de diverses études, actuellement en cours (études faune flore, loi sur l'eau…). Sur une friche militaire en cours d'acquisition, ce PEM réunira une gare de téléporté, un parc relais, ainsi qu'un parc urbain. Il sera directement connecté au rail, ainsi qu'à une deuxième ligne de navette maritime, dont les études, respectivement pour la création d'une gare et d'un ponton, sont en cours.
Au travers d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du terrain de Saint Joseph avec le Ministère des Armées, une offre de stationnement en lien avec le centre-ville par une continuité cyclable et des navettes bus toutes les 15 minutes est proposée depuis mai 2019. Cette opération vise à répondre à un besoin de mobilité de manière anticipée par rapport aux réalisations futures ; des aménagements sommaires ont été réalisés au préalable (nettoyage, signalisation, abri vélos sécurisé, barriérage, local gardien, éclairage).
Enfin, une réflexion collective est initiée sur le secteur de la gare Abbatucci, afin de faire évoluer cet espace en pôle d'échange multimodal.

- **Amélioration de l'attractivité du réseau par la mise en place d'un système d'assistance à l'exploitation, d'information des voyageurs et de priorité des bus aux feux :**

Action en cours de réalisation

La circulation des bus est toujours ralentie dans le centre-ville par les remontées de file, le stationnement illicite, et les doubles files. La vitesse commerciale des bus du réseau communautaire s'en trouve affectée, et constitue de fait une limite au développement de l'usage des transports collectifs. Dans le but d'améliorer l'attractivité du réseau, depuis 2013, plusieurs opérations y ont concouru :
- l'amélioration de l'information des voyageurs aux arrêts est passée par le déploiement de QR Code sur l'ensemble du réseau et de bornes d'information voyageurs sur les principaux arrêts du centre-ville. Ces équipements viennent compléter le système d'annonce sonore à l'intérieur des bus ;
- l'ensemble des bus servant à l'exploitation du réseau de transport urbain sur le territoire de la CAPA a été équipé d'un système d'aide à l'exploitation et informations voyageurs.
- En partenariat avec les autres autorités organisatrices de la mobilité sur la Corse, un nouveau système de billettique a été retenu ; son déploiement sur les réseaux urbain, maritime et scolaire de la CAPA a débuté en 2019 et devrait être complet en 2022.
La mise en place de la priorité aux feux pour les bus permet de limiter le temps perdu aux carrefours, et donc d'améliorer leur vitesse commerciale et leur régularité. Pour que cette priorité soit efficace, il ne faut pas que les bus soient bloqués dans des congestions de trafic. Elle doit donc s'accompagner de la création d'un Poste de Contrôle et de Régulation du Trafic (PCRT) automatisé et de la prolongation de la voie bus. La mise en œuvre de ce projet est effective.

- **Promotion des Plans communautaires de Déplacement Entreprise et Administration (PDE et PDA) :**

Action en cours de réalisation

La mise en œuvre, le développement et la généralisation des Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) constitue un des moyens possibles pour proposer des solutions alternatives à la voiture pour les déplacements domicile travail, et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Aussi, depuis 2009, la CAPA a lancé une campagne de promotion pour le développement des PDE. Cette action est réalisée sous forme de mailing et de rencontres effectués par les services communautaires.

À ce jour, les entreprises et administrations signataires des PDE représentent 5000 salariés qui peuvent bénéficier d'un abonnement mensuel ramené à 8 euros au lieu de 20.

Un travail a été mené en collaboration avec d'autres administrations pour développer un modèle de PDE commun qui devrait voir le jour prochainement.

- **Le transport par câble :**

Action en cours de réalisation

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération, adopté le 27 mars 2019, propose de diversifier les modes de transports avec des transports collectifs décarbonés, notamment pour offrir une alternative aux déplacements routiers. Afin de désengorger l'accès au centre-ville et de permettre la desserte du nouveau quartier de l'hôpital d'Ajaccio sur le plateau du Stiletto à partir du futur pôle d'échanges multimodal de St Joseph, l'investissement dans le téléphérique d'Ajaccio représente une opération innovante et performante afin d'offrir une alternative crédible à l'utilisation du véhicule, et un mode de transport collectif décarboné.

En outre cette opération présente un caractère expérimental en Corse pour la gestion des flux dans les secteurs à fortes déclivités géographiques, et sa conception devra être parfaitement adaptée au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : l'opération de mise en œuvre du téléphérique « Angelo ».

L'objet central de la réalisation étant la mise en place d'un transport par câble reliant les deux principales portes d'entrée de la ville (RT21 et 22) et trois sites stratégiques bien précis :

1. Le quartier de st-Joseph sur lequel sera réalisé le pôle d'échange modal d'entrée de ville. Principale porte d'entrée du territoire, 40 000 véhicules y transitent chaque jour.
2. Le plateau du « Stiletto », espace regroupant : le futur hôpital, l'espace « Palatinu », un nouveau collège.
3. Le quartier de « Mezzavia » doté d'une plate-forme commerciale de plusieurs dizaines de milliers de m2 confortée par plus de 3090 habitants, plus de 1000 logements à venir ou encore le stade de football du GFCA.

Véritable trait d'union entre les deux principales portes d'entrée de la ville (RT21 et 22), cette liaison par câble aura comme avantage considérable de devenir une alternative efficace, donc crédible, à l'usage du tout voiture, tout en constituant également un transport en commun moderne et indispensable. Les marchés nécessaires à la réalisation de ce projet ont été notifiés en décembre 2021.

Les travaux de renaturation du cours d'eau sont en cours.

1.7 Développer les modes de déplacements doux (CAPA/Ville)

Mettre de nouveaux services de transport doux à disposition et développer le réseau existant est le meilleur moyen pour la collectivité d'inciter ses habitants à être plus responsables dans leurs choix de déplacements. C'est pourquoi, la Ville d'Ajaccio et la CAPA poursuivent leurs efforts
d'amélioration de ce réseau

3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être	
11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable	
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction	

- **Aménagement de voies vertes**

A l'échelle du territoire, la requalification du Canal de la Gravona en sentier de promenade

Le Canal de la GRAVONA est un ouvrage d'art faisant partie du domaine public de la Ville permettant le détournement d'une partie des eaux de la rivière GRAVONA.
Le Canal, à ce jour, est complètement hors d'état de fonctionnement. En 2020, par la suite une étude de faisabilité du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Corse du Sud pour la création d'un sentier le long du Canal de la GRAVONA en traverse de la Commune d'AJACCIO a été portée par la CAPA en coopération avec la Ville d'AJACCIO.

Le marché comprend 5 tranches optionnelles relatives à la passation des marchés de travaux et le suivi de ces derniers dont l'affermissement pourra être réalisé séparément :
Il est ainsi prévu, sous réserve de modification suite aux études de projet, l'affermissement de la tranche 2 dans un premier temps entre l'Aqueduc des 7 ponts et le chemin d'Erbajola pour une mise en service prévue en 2024.

Le marché de MOE a été attribué en janvier 2023 permettant de démarrer la phase de diagnostic prévue en tranche ferme au 1er trimestre 2023.

Le montant des travaux de cette première phase s'élève à 292 108 €TTC, financé par la fondation du patrimoine et la collectivité de Corse.

1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les ERP (Ville)

La garantie d'une qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics est un enjeu sanitaire important, d'autant plus face à la crise sanitaire mondiale. La Ville d'Ajaccio porte une attention particulière à cette problématique et continue depuis 2020 sa démarche de suivi et d'amélioration de la qualité de l'air dans ses établissements.

3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets
12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur (CAPA)

La qualité de l'air extérieur est un objectif qui est impliqué dans beaucoup d'enjeux du développement durable. Une question de santé publique mais également de conservation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité. Pour toutes ces raisons, la Ville, en collaboration avec l'association ATMO BFC, se doit de mesurer, réfléchir et améliorer la qualité de l'air que nous respirons chaque jour.

3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
12.2 parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes

- Qualité de l'air

La CAPA travaille, selon un des objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU), à l'amélioration de la qualité de l'air.

Elle est ainsi un partenaire financier et opérationnel de l'action de « Qualitair Corse » (mesure de la qualité de l'air, exploration des résultats, information des citoyens et des autorités).

Les principales missions de Qualitair Corse sont :

– de surveiller la qualité de l'air sur l'ensemble de la région Corse et de mesurer en continu les polluants réglementaires (oxydes d'azote, ozone, dioxyde de soufre, particules en suspension)

– d'exploiter les données obtenues ;

– d'informer les autorités et la population.

Initiée en 2017, une démarche d'implantation d'outils de mesures de la qualité de l'Air sur le territoire de l'agglomération est en cours. Il s'agit de mesures permettant de suivre les niveaux de pollutions sur des espaces stratégiques du territoire. La CAPA étant propriétaire des outils de mesure installés, le travail est réalisé en permanence, afin de réaliser un suivi en temps réel de l'évolution des phénomènes constatés.

1.10 Engager la collectivité à devenir exemplaire dans ses déplacements (CAPA)

Un territoire moderne se pense à travers le prisme de la mobilité et la CAPA s'engage toujours plus dans cette voie. Accessibilité, aménagement urbain, mobilité durable, communication, tous les chemins mènent au Plan de Déplacements Urbains (PDU)

8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Plan de Déplacements Urbains (PDU) :

Programme en cours de réactualisation

Le Plan de Déplacement Urbain approuvé par le Conseil Communautaire en 2006 favorise les transports collectifs et propose des alternatives à la voiture : parcs relais, politique tarifaire, amélioration de l'offre de transport collectif en ville, etc.

Son bilan a été réalisé et présenté aux instances communautaires en 2013 pour permettre d'engager l'évaluation environnementale, ainsi que sa révision (qui a débuté en octobre 2015), son dispositif de suivi, de pilotage et d'évaluation.

Le nouveau PDU doit prendre en compte des priorités nouvelles :

- une diversification de l'offre de transports collectifs (essentiellement tournée vers le bus jusqu'ici) : navette maritime, mini-navettes, liaisons quartiers hauts et bas avec des moyens spécifiques, (moyens innovants comme le transport par câble ou l'ascenseur urbain), véhicules partagés (voitures et deux-roues).

- un maillage du territoire par des pôles multimodaux qui permettent les échanges entre les moyens de transport individuels et collectifs.

Y est associée la volonté de développer dans ces pôles d'autres activités attractives pour l'usager ;

- une réflexion sur les dessertes en transports en commun des secteurs à vocation économique et commerciale et des grands équipements structurants comme la zone commerciale de Sarrola-Carcopino, U Palatinu, le nouvel hôpital ;

- le développement des transports en commun en site propre, qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé, afin de rendre l'offre de bus plus attractive ;

- une actualisation du Schéma de liaisons douces qui vise à encourager les modes de déplacements alternatifs comme le vélo, la marche, etc;

- un travail sur le stationnement des résidents, en particulier les ménages qui n'ont pas de solution privative de stationnement ;

- un travail sur le transport des marchandises et l'approvisionnement des villes.

Depuis 2016, de nombreuses études et ateliers de travail avec les partenaires institutionnels et les représentants de la société civil ont permis à la CAPA de stabiliser son projet de PDU en l'arrêtant par délibération du 5 juin 2018. Une phase de consultation des personnes publiques associées a permis de recueillir leurs avis.

Le PDU 2019-2029 a été approuvé par le conseil communautaire le 27 mars 2019. Plusieurs actions ont démarré comme par exemple la mise en place du parking relais de St joseph, les études de l'ascenseur urbain pour relier la basse et haute ville, les études pour le téléporté...

En 2020, la CAPA a mis l'accent sur le développement des modes actifs, avec notamment le recrutement en septembre d'une chargée de mission et le démarrage et suivi de plusieurs actions (intermodalité parking St Joseph, stationnement vélos, aménagements cyclables, plan de mobilité …)

FINALITÉ 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels (CAPA/Ville)

C'est au travers de la maîtrise de l'extension urbaine mais aussi grâce au PLU que le territoire préserve ses espaces naturels et limite son extension. Minimiser l'impact de l'homme sur son milieu doit passer par une réflexion constante en termes d'aménagement et de planification

3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être		
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial		
12.2 parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles		
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales		
15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes		

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Prunelli-Gravona et Contrat de baie :**

Programme en cours d'élaboration

En juin 2009, la CAPA s'est engagée à contribuer à la dépollution de la Méditerranée dans le cadre de la convention « Horizon 2013 » signée avec l'Etat. Elle travaille désormais avec l'ensemble des intercommunalités et communes concernées par le bassin versant Gravona – Prunelli – Golfe d'Ajaccio autour d'une démarche fédératrice et concertée afin d'agir concrètement en faveur de la préservation et de la mise en valeur d'un patrimoine naturel d'exception.

Avec l'appui des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'ensemble des organismes ressources, la CAPA, les communautés de communes du « Celavu Prunelli » et de la Piève de l'Ornano et du Taravo, construisent ensemble ce projet de gestion globale et concertée de la ressource en eau.

Au-delà, ce projet constitue un exemple de gouvernance territoriale.

Pour mémoire, la stratégie du SAGE ayant été validée en avril 2019, l'année 2020 a été consacrée à la rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement). Ainsi, la CLE du 16 décembre 2020 a adopté son projet afin de le soumettre à la consultation des Personnes Publiques Associées puis à l'enquête publique en 2021.

Il repose sur 7 objectifs :

- Restaurer et préserver la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau et leur biodiversité,

- Préserver les zones humides et restaurer leurs fonctions afin de garantir les services rendus pour la société,

- Assurer la non dégradation du milieu littoral et marin sur le long terme,

- Gérer les risques inondation, par débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine,

- Gérer la ressource en eau dans un contexte de changement climatique,

- Faire de l'eau un facteur de développement territorial,

- Assurer une gouvernance et une pédagogie efficaces.

Parallèlement, une étude de faisabilité sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), faisant suite à un appel à projet de l'agence de l'eau, a débuté en 2020 et devrait être achevée courant 2021

Un projet de zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) initié au golfe de Lava en 2015, a été poursuivi durant ces dernières années afin d'élaborer les dossiers sollicitant les autorisations nécessaires à cette opération. Les dossiers complets de déclaration loi sur l'eau

et d'autorisation d'occupation temporaire du domaine maritime ont été déposés début décembre 2020.

- **Protection des ressources en eau potable :**

Action en cours de réalisation

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captage d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. Cette protection comprend une phase Administrative et une phase de Travaux.

Les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique ont été déposés auprès de la DDTM pour les ressources de Cuttoli (Vattoni 3 et 4, Cardazzi 2 et 3) et le forage de Tavaco Haut ainsi que pour les ressources de Sarrola-Carcopino (les sources et forages de Mandriolo, de Viducciu et le forage de haut Carcopino) elles ont été complétées par une estimation des domaines en vue de la procédure d'expropriation,

Le dossier de DUP de la ressource principale du bassin ajaccien a fait l'objet d'un dépôt auprès des services de l'État en septembre 2020 pour l'établissement d'une procédure conjointe avec la régularisation du seuil de prélèvement. Il a été complété en 2022 par une procédure d'alerte en cas de pollution.

À ce jour, les travaux de protection ont été réalisés pour 49,6% des ressources.

- **Suivi de l'impact des installations d'assainissement sur la qualité eaux de baignade :**

Action en cours

Le contrat de concession du service de l'assainissement comprend la mise en place d'un dispositif d'analyse des eaux de baignade avec résultat en moins de 4 heures pour les plages situées à proximité des installations d'assainissement.

Ces analyses, contrairement aux analyses réglementaires dont le résultat est connu 48 à 72h après le prélèvement, permettent de mesurer l'impact du fonctionnement ou dysfonctionnement des installations quasiment en temps réel.

La prestation est assurée du 15 juin au 15 septembre depuis 2018 sur 8 plages (Barbicaggia, Ariadne, Ricanto, Scudo, Saint François, Trottel, Résidence des Iles et Week-end).

2.2 Préserver la biodiversité du territoire (CAPA/ville)

La préservation du patrimoine naturel nécessite que les aménagements et les pratiques de gestion prennent en compte les respects de la faune et de la flore de notre territoire.

11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature			
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales			
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction			

- **Programme de restauration, de protection et de valorisation du site Natura 2000 du Golfe de Lava :**

Projet en cours de réalisation

Le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Iles Sanguinaires - la Parata - Golfe de Lava » a été validé en 2005. Parmi les priorités : la réalisation d'aménagements de mise en défense de la dune et de l'arrière dune en vue de préserver la Linaire jaune, plante endémique très rare et menacée, par la mise en place d'aménagements paysagers comme la pose de ganivelles visant à interdire l'accès aux véhicules à moteur sur la plage de Lava. Mais aussi la nécessité de restaurer les habitats et de proposer une nouvelle organisation du site prévoyant des circulations respectueuses de l'environnement.

Les travaux ont été achevés début d'année 2017.

D'autres actions ponctuelles ont été programmées, visant à préserver des habitats de plage (banquettes de posidonie).

Des actions de sensibilisation et de communication auprès des scolaires et des usagers du site continueront à être proposées (journée pédagogique, distribution de flyers).

En 2018, une convention d'animation entre la CAPA et la DREAL de Corse a été signée. Cette convention permet de renforcer l'implication de la CAPA pour la préservation de ce site exceptionnel. Suite aux aménagements réalisés, le DOCOB et son programme d'actions ont été actualisés en 2019, afin que celui-ci soit cohérent avec les enjeux environnementaux et économiques du site. Cette mise à jour a été présentée en COPIL le 8 octobre 2019.

Dans ce cadre, une campagne d'éradication de griffes de sorcières a été menée en fin d'année 2019 afin de préserver les habitats dunaires. Ces campagnes se poursuivent.

De même, des dégradations du site ayant été perpétrées durant le premier confinement entre mars et mai 2020, la CAPA a procédé aux réparations et remises en état.

- **Sites Natura 2000 en mer du golfe d'Ajaccio :**

Action en cours de réalisation

Le territoire de la CAPA est également concerné par les sites Natura 2000 du golfe d'Ajaccio. Le 10 mars 2017, le tome 1 du document d'objectifs (DOCOB) présentant l'état des lieux (écologique et socio-économique) et les objectifs de conservation a été validé par le Comité de Pilotage (COPIL).

Suite à cette validation, la CAPA, avec l'appui, de l'Agence Française de la Biodiversité a procédé à l'élaboration du tome 2 du DOCOB permettant de définir le programme d'actions des sites. Le 22 mai 2018, le tome 2 a été validé par le COPIL validant ainsi le DOCOB dans son intégralité.

Le COPIL a ensuite désigné, à l'unanimité, la CAPA comme structure animatrice des sites Natura 2000 du golfe d'Ajaccio. La CAPA est donc chargée de coordonner la mise en œuvre du programme d'actions. Afin de formaliser cet engagement, une convention d'animation liant la CAPA, la DREAL, l'AFB et la Préfecture maritime a été signée le 31 juillet 2019.

Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB :

Les actions de communication et de sensibilisation se poursuivent. 6 panneaux seront implantés en fin d'année 2020, début d'année 2021, en les répartissant sur tout le littoral concerné par le site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio. Ces panneaux ont pour objectifs d'informer la population qu'elle se trouve sur un site classé, d'expliquer en quoi ce site est remarquable, pourquoi et comment il faut le protéger.

Par ailleurs, d'autres actions débutées en fin d'année 2019 n'ont pu être réalisées en 2020 du fait de la crise sanitaire, car elles nécessitent des campagnes de mesures importantes et essentielles. Elles ont dues être reportées en 2021 :

- une étude de fréquentation du golfe d'Ajaccio;
- une étude de faisabilité pour la dératisation durable de l'archipel des Sanguinaires. La partie bibliographie a été livrée en 2020.

Enfin, un projet de retrait de corps morts sauvages a été initié en fin d'année 2020 et s'est poursuivi par la suite.

<u>2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables (CAPA/Ville)</u>

Les espèces envahissantes, qu'elles appartiennent à la faune ou à la flore, sont un risque pour la biodiversité locale et peuvent devenir un problème de santé publique. La Ville s'engage, depuis plusieurs années déjà, dans la lutte contre ces espèces invasives qui menacent l'environnement ajaccien.
De son côté la CAPA a lancé une étude sur les espèces envahissantes sur son périmètre.

4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable		
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial		
15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissante, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires		

2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales (CAPA/Ville)

L'eau de pluie, dès qu'elle tombe sur le sol ou est mélangée aux eaux résiduaires, devient polluée et nécessite un traitement. Les éléments comme la gomme des pneus, les hydrocarbures ou la poussière des trottoirs sont des résidus impropres pouvant être emportés par le ruissellement des eaux de pluie qui doivent être traitées. Afin d'éviter le déversement d'eaux souillées dans le milieu naturel, Ajaccio et la CAPA cherchent à améliorer leurs équipements et limiter les apports d'eau de pluie dans le réseau.

6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux			
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			
12.2 parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles			
15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes			

- **Compétence Eaux Pluviales :**

Action en cours

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence est transférée aux communautés d'agglomération.

La CAPA assure ainsi l'exploitation des équipements d'eaux pluviales concernés par le transfert sur le territoire des 10 communes.

En 2022, la CAPA a débuté les études du schéma directeur des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire. Ce document fixera les grandes orientations pour répondre au développement du territoire et prendre l'augmentation de l'intensité des pluies en lien avec

le réchauffement climatique. Il déterminera également un zonage des eaux pluviales, documents nécessaires à l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme des communes et un règlement de service définissant des règles par zone.

Cette étude comprend un volet particulier sur le bassin versant de la Madonuccia fortement impacté par les pluies du 11 juin 2020. Un programme opérationnel de travaux est sur le point d'être défini pour que de telles inondations ne se reproduisent plus ou en limiter les impacts. Ce programme pourra être mise en œuvre dans le cadre du réaménagement de l'avenue. Des ateliers du territoire ont été mis en place en ce sens.

Durant l'année 2022, la CAPA a assuré l'exploitation des installations. Des bassins ont été curés pour maintenir leur capacité initiale. Les réseaux sont repérés et cartographiés progressivement.

2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau (CAPA)

Le réchauffement climatique a un impact sans précédent sur la ressource en eau, en effet de plus en plus d'épisodes de sècheresse sont à déplorer. En conséquence, afin d'avoir les moyens de la préserver, la CAPA s'investit dans la protection et le suivi de l'impact de ses installations afin de mieux comprendre, connaître et appréhender la ressource en eau sur son territoire.

2 FAIM «ZÉRO»	6 EAU PROPRE ASSAINISSEMENT	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production				
6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau				
8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production				
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial				
12.2 parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles				

- **Protection des ressources en eau potable :**

Action en cours de réalisation

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captage d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. Cette protection comprend une phase Administrative et une phase de Travaux.

Les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique ont été déposés auprès de la DDTM pour les ressources de Cuttoli (Vattoni 3 et 4, Cardazzi 2 et 3) et le forage de Tavaco Haut ainsi que pour les ressources de Sarrola-Carcopino (les sources et forages de Mandriolo, de Viducciu et le forage de haut Carcopino) elles ont été complétées par une estimation des domaines en vue de la procédure d'expropriation,

Le dossier de DUP de la ressource principale du bassin ajaccien a fait l'objet d'un dépôt auprès des services de l'État en septembre 2020 pour l'établissement d'une procédure conjointe avec la régularisation du seuil de prélèvement. Il a été complété en 2022 par une procédure d'alerte en cas de pollution.

À ce jour, les travaux de protection ont été réalisés pour 49,6% des ressources.

- **Suivi de l'impact des installations d'assainissement sur la qualité eaux de baignade:**

Action en cours

Le contrat de concession du service de l'assainissement comprend la mise en place d'un dispositif d'analyse des eaux de baignade avec résultat en moins de 4 heures pour les plages situées à proximité des installations d'assainissement.

Ces analyses, contrairement aux analyses réglementaires dont le résultat est connu 48 à 72h après le prélèvement, permettent de mesurer l'impact du fonctionnement ou dysfonctionnement des installations quasiment en temps réel.

La prestation est assurée du 15 juin au 15 septembre depuis 2018 sur 8 plages (Barbicaggia, Ariadne, Ricanto, Scudo, Saint François, Trottel, Résidence des Iles et Week-end).

2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques (CAPA)

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, celle-ci devient un bien commun précieux que nous nous devons de protéger et non seulement quantitativement. Les pollutions altèrent la qualité de l'eau et pour lutter contre celles-ci, chaque acteur doit pouvoir faire sa part et comprendre les enjeux de cette problématique

6 EAU PROPRE ASSAINISSEMENT	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	15 VIE TERRESTRE
6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées			
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets			
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles			

15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes

- **Sécurisation et diversification de l'alimentation en eau potable de la CAPA :**

Action en cours de réalisation

Le barrage de Tolla constitue 90% de la ressource en eau de la CAPA. Une convention tripartite entre EDF, la CAPA et l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse définit et encadre les débits mis à disposition par EDF pour l'alimentation en eau brute destinée à la production d'eau potable et l'alimentation en eau agricole.

Les projets de vidange du barrage avaient conduit à envisager de disposer d'une ressource alternative sur le bassin versant de la Gravona.

Une réflexion a été engagée en 2022 avec l'OHEC afin de définir comment sécuriser le plus efficacement possible l'alimentation en eau potable du golfe d'Ajaccio.

- **Suppression des branchements en plomb :**

Action en cours de réalisation

Le plomb est un neurotoxique entraînant des troubles du comportement, des séquelles invalidantes (épilepsie), des retards dans le développement intellectuel. L'eau est l'un des facteurs d'exposition. Ainsi, la réglementation a abaissé progressivement la teneur limite autorisée dans l'eau destinée à la consommation humaine de 50 µg de plomb par litre à 10 µg/l. Cette norme actuellement en vigueur est respectée par la qualité de l'eau mise en distribution.

Les opérations de travaux pour la suppression des branchements en plomb sont extrêmement complexes tant en matière technique, qu'administrative. En effet, il apparait que de nombreux compteurs sont situés à l'intérieur des habitations, aussi il appartient à la CAPA et à son délégataire de renouveler les parties des branchements situés à l'intérieur des copropriétés.

Cette situation foncière génère de très grandes difficultés d'accès et de responsabilité juridique en cas de désordres causés par les travaux.

La suppression des branchements en plomb a été intégrée pour un montant de 1,9 M€ à la nouvelle concession de service public de l'eau potable qui a pris effet le 04 décembre 2017. La suppression des branchements en plomb est ainsi à la charge du concessionnaire qui réalise les travaux à mesure du renouvellement urbain ou des fuites constatées.

À fin 2022, 251 branchements en plomb ont été renouvelés.

- **Schéma directeur d'eau potable pluriannuel**

Programme en cours de réalisation

En 2018, pour tenir compte des nouveaux comportements, de l'évolution démographique et s'adapter au changement climatique la CAPA a attribué un marché d'études et engagé la mise à jour de son schéma directeur d'eau potable qui doit nécessairement prendre en compte l'évolution du territoire ainsi que l'évolution climatique pour les 20 prochaines années. Cette étude comporte également le diagnostic du génie civil des ouvrages d'eau potable.

Elle définit les investissements à réaliser pour répondre aux nouveaux enjeux et besoins ainsi que maintenir le patrimoine en bon état.

Les points les plus importants sont :

- Des installations répondant globalement bien aux besoins actuels
- La nécessité de mettre en place des solutions pour faire face au réchauffement climatique et aux sécheresses telles que celle de 2017 (nécessité de transporter de l'eau par camion à Sarrola Carcopino, Tavaco et Valle di Mezzana)
- Une ressource principale représentant 80% de la production sans secours en cas d'incident
- Des ouvrages dont le génie civil est vieillisant nécessitant des réhabilitations
- Une vigilance particulière sur les ressources de l'usine de production d'eau potable de la Confina : en période de pointe et sans réduction de consommation, la marge du ratio ressources/besoins sera très faible.
- La proposition d'un programme de travaux de 60M€ sur 15 ans.
-

Le document a été présenté à l'ensemble des communes en 2022.

La CAPA a également signé une convention de recherche et développement avec le BRGM pour étudier le puits de Baleone, notamment pour définir le fonctionnement des nappes souterraines et les travaux à réaliser pour retrouver la capacité initiale.

En 2022, la CAPA a débuté le programme de réhabilitation des réservoirs en effectuant des travaux sur celui de Pedi Morella et en réalisant des diagnostics plus approfondis sur les plus dégradés. Ces derniers feront l'objet de travaux en 2023.

La lutte contre les fuites, la réalisation d'économies d'eau

Programme en cours de réalisation

Le nouveau contrat de concession a fixé de nouveaux objectifs, notamment, en matière de rendement de réseau et de mise en place d'un dispositif de télérelève.

Ce point constitue l'innovation la plus importante du nouveau contrat. Il consiste à renouveler l'ensemble des 45 000 compteurs pour les remplacer par des compteurs intelligents dotés de

tête émettrice. Les consommations enregistrées par les compteurs seront centralisées chez le concessionnaire via un réseau radio basse fréquence.

La quasi-totalité des usagers ont accès quotidiennement à leur consommation. Ils peuvent également être avertis en cas de consommations anormales (fuites…).

Ce dispositif permet également d'établir les factures sur la base de consommations réelles et non des estimations lorsque les compteurs sont inaccessibles, d'améliorer le rendement du réseau ou encore de détecter les retours d'eau susceptibles de polluer le réseau.

- **Mise en conformité du système d'assainissement collectif des eaux usées :**

Programme en cours

Après les très importants travaux effectués sur les stations d'épuration ces dernières années, le contrat d'objectifs et de conformité du système d'assainissement de l'agglomération se poursuit dorénavant au quotidien dans le cadre de l'exploitation des ouvrages et de l'amélioration continue de la connaissance du système d'assainissement.

En 2022, la CAPA a achevé les travaux pour raccorder les effluents de la commune d'Afa à la station d'épuration de Campo dell Oro. Cette opération a permis de supprimer la station d'épuration d'Afa, laquelle était déclarée non conforme en équipement et traitement, notamment au regard de la charge polluante entrante supérieur à la capacité de l'ouvrage.

Ces travaux ont permis de supprimer le dernier point noir majeur de l'agglomération en matière de gestion des eaux usées.

Les 12 autres stations d'épuration du territoire ont fait l'objet d'une déclaration de conformité par les services de l'Etat.

- **Schéma directeur d'assainissement pluriannuel :**

Programme en cours de réalisation

Avec près de 100 M€ d'investissement en 10 ans, la CAPA a achevé les principaux travaux sur les unités de traitement des eaux usées et des réseaux principaux.

Dans le domaine de l'assainissement et à périmètre constant, la CAPA se consacre au déploiement des réseaux secondaires et au maintien patrimonial des ouvrages de traitement.

Les travaux d'investissement du schéma directeur d'assainissement sont financés par l'Agence de l'Eau et par la participation pour l'assainissement collectif collectée auprès de tous les usagers qui raccordent leurs habitations au réseau public d'assainissement collectif.

En 2022, la CAPA a augmenté la capacité de la station d'épuration de Campo dell'Oro de 12 500 équivalents habitants par ajout de bio-médias et porter sa capacité à 65 000 équivalents habitants.

- **Digestion des boues à la station de Campo dell Oro :**

Programme en cours de réalisation

La station d'épuration de Campo dell Oro est équipée d'un dispositif de digestion des boues. Au lieu d'extraire les boues issues du traitement, elles sont envoyées dans un digesteur dans lequel elles sont digérées. Ce dispositif permet de réduire le volume de boues produites tout en produisant du biogaz.

L'arrêté préfectoral d'autorisation impose de vidanger le digesteur tous les dix ans pour effectuer un diagnostic des installations. Cette opération est importante et délicate dans la mesure où il faut extraire et évacuer un volume de boue important sur une période de temps très courte a eu lieu en 2022.

Après avoir inerté les ouvrages afin d'éviter tout risque d'explosion et vidangé les boues (2600m3), une inspection du génie civil a été réalisée. Des travaux de reprise des bétons ont été effectués aux endroits où ils étaient endommagés par l'hydrogène sulfuré.

L'agitateur situé au centre de l'ouvrage a été renouvelé, certains équipements ont été doublés ou équipés de dispositifs d'isolement afin de pouvoir les remplacer sans attendre la vidange décennale et sans devoir inerter le digesteur.

La remise en service aura lieu en 2023.

- **Raccordement des eaux usées non domestiques :**

Action en cours de réalisation

Les eaux usées non domestiques se classent en 2 catégories : les eaux usées industrielles et les eaux usées assimilées domestiques. Dans les deux cas, leur raccordement au réseau d'eaux usées doit être autorisé par la collectivité :

- Les eaux usées assimilées domestiques présentent des caractéristiques semblables aux eaux usées domestiques et peuvent être rejetées directement dans le réseau ou après un pré-traitement. Le rejet de ces eaux usées se fait après une simple déclaration auprès de la collectivité. Cette dernière établit alors un récépissé qui impose ou non un pré-traitement avant rejet.
- Les eaux usées industrielles n'ont pas les mêmes caractéristiques que les eaux usées domestiques et leur traitement en station d'épuration peut poser problème. La collectivité peut autoriser leur rejet au réseau d'eaux usées par un arrêté, accompagné éventuellement d'une convention de déversement pour définir les conditions de rejet (mise en place d'un traitement avant rejet, tarification adaptée en fonction de la pollution…).

Ces eaux usées non domestiques représentent une source de pollution pour les réseaux publics et autres équipements d'assainissement collectif ainsi que plus largement pour les milieux aquatiques, c'est pourquoi la maîtrise de leurs rejets apparait indispensable.

En 2021, la CAPA a mise en service le réseau d'assainissement de Baléone où sont implantés de nombreuses activités produisant des eaux usées non domestiques.

Après avoir travaillé les années précédentes sur la régularisation des abonnés assimilés domestiques, essentiellement les métiers de bouche, la CAPA a concentré ces efforts sur les activités situées dans le secteur de Baléone. L'objectif étant de définir les éventuels pré-traitements à installer avant raccordement au réseau d'eaux usées.

Ainsi, en 2022, la CAPA a poursuivi les visites des entreprises afin de connaitre la nature de leur rejet et définir les pré-traitements adaptés.

L'opération se poursuivra en 2023 pour les établissements qui n'ont pas encore déclaré leur rejet.

2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets (Capa/Ville)

Si le tri des déchets est une pratique qui commence à s'ancrer sur le territoire du grand Ajaccio, il reste primordial de s'interroger sur la manière de valoriser les déchets organiques afin de diminuer encore le volume de déchets résiduels.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	15 VIE TERRESTRE
8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production			
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets			
12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols			
15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes			

Ainsi, les acteurs du territoire s'impliquent un peu plus chaque année pour favoriser la pratique du compostage et utiliser les déchets verts collectés.

- **Partenariat Ville-CAPA : expérimentation déchets compostable des professionnels.**
- **Composteurs individuels ou collectifs**

- **Équipement des foyers du Pays ajaccien en composteurs individuels ou collectifs :**

Action récurrente

Une des mesures phares de la prévention est la promotion du compostage individuel. En effet, les déchets putrescibles représentent un tiers des déchets ménagers (source ADEME 2009).

Sur la base d'une production de 140 kg/an/ foyer ce parc de composteurs représente un potentiel d'évitement de plus de 520 tonnes de déchets.

Avec une hausse de 9% entre 2019 et 2020, le taux de dotation d'habitat individuels est passé à 65%.

La CAPA a également engagée une démarche pour la mise en place de composteurs partagés, avec une première dotation d'une résidence en novembre 2018. Sur l'année 2019, deux points de compostage partagés supplémentaires ont été ajoutés : un pour l'ensemble du quartier de la Résidence des îles et un pour une résidence privée de 75 logements.

Sur 2020, trois nouveaux points de compostages collectifs ont été mis en place, un quatrième devait être mis en place en décembre et a dû être retardée en janvier pour cause d'intempéries.

La CAPA bénéficie de la mise à disposition de lombricomposteurs par le SYVADEC depuis le mois de novembre 2019 avec 13 foyers qui ont été formés et équipés durant la matinée « SPARTE ». Sur 2020, 69 foyers ont été dotés durant des matinées organisées dans les locaux de la CAPA en collaboration avec le SYVADEC.

2.8 Favoriser le tri des déchets (CAPA/Ville)

L'engagement pris par la CAPA et la Ville de réduire sa production de déchets doit passer par la sensibilisation et la facilitation de la pratique du recyclage pour les administrés. En 2022, des actions et des améliorations ont continué à voir le jour, afin que chacun puisse contribuer dans de bonnes conditions à cette pratique essentielle de notre quotidien

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	15 VIE TERRESTRE
8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production			
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets			
12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets			
15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes			

- **Optimiser l'organisation des collectes**

Sur le territoire Ajaccien la collecte sélective des emballages s'est développée rapidement et massivement. 80 % des foyers sont desservis en collecte en porte à porte. L'extension des consignes de tri permet à une famille qui pratique le tri correctement, de produire en une semaine un volume d'emballages plus important que celui des ordures ménagères.

Malgré le développement de la collecte en porte à porte des emballages, les colonnes d'apport volontaire et la fréquence de collecte des ordures ménagères ont été maintenues à l'identique.

Au fil des années, avec l'urbanisation croissante sur le territoire de la CAPA, les tournées se sont complexifiées. La CAPA a souhaité conduire une étude d'optimisation du Service Public

de Gestion des Déchets afin d'adapter le service rendu aux besoins réels, de maitriser les coûts de gestion, d'améliorer la qualité du service rendu ainsi que les performances de tri et réduction des déchets.

L'étude d'optimisation a débuté au mois d'avril. La phase 1 concernant la réalisation d'un diagnostic précis afin d'identifier les leviers d'optimisation possibles a été réalisée en totalité.

- **Inciter les professionnels à mieux gérer leurs déchets**

Pour maintenir les conditions nécessaires à la poursuite d'une politique d'investissement volontariste, au service du territoire et de ses habitants, des décisions importantes ont été prises en matière de fiscalité. La mise en place de la redevance spéciale incitative fait partie de ces choix, elle a vocation à inciter les professionnels à s'interroger sur leurs pratiques en matière de gestion des déchets et doit les amener à trier davantage. Son déploiement, lissé sur plusieurs exercices budgétaires, est effectif à compter du premier octobre 2022 par l'application aux gros producteurs.

Les producteurs de plus de 10 000 litres par semaine de déchets assimilés non valorisables sont exclus du service.

Les producteurs de plus de 5000 litres par semaine de déchets assimilés non valorisables sont soumis à la RSI depuis le premier octobre 2022.

- **Détourner les biodéchets de l'enfouissement**

Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés par les ménages. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024.

La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES) (le tassement dans un milieu sans oxygène favorise la fermentation, provoquant l'émission de méthane).

Depuis le 1er janvier 2012, les gros producteurs (120 tonnes par an de biodéchets ou plus de 1500 litres par an d'huiles alimentaires usagées) ont l'obligation de trier les biodéchets et de les faire valoriser dans des filières adaptées.

Depuis le 1er janvier 2016, ce sont les professionnels produisant plus de 10 tonnes par an (27 kg/jour) de biodéchets, et de 60 litres par an pour les huiles, qui sont concernés.

Conformément à la loi AGEC, dite loi anti-gaspillage, ces mesures sont étendues au 1er janvier 2023 à tous les professionnels produisant plus de 5 tonnes par an de biodéchets (moins de 15 kg/jour), puis à l'ensemble des acteurs professionnels et des ménages sans seuil minimum, au 1er janvier 2024.

Le tri à la source généralisé pourra s'articuler autour de plusieurs solutions : compostage domestique, compostage partagé (déploiement de composteurs en pied d'immeuble, de quartier, ou encore en établissement), et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre ou par substitution d'une collecte existante.

La collecte en porte à porte des biodéchets des professionnels de la restauration s'est fortement développée en 2022 avec plus de 200 producteurs collectés. Elle sera encore étendue en 2023. Les producteurs sont identifiés lors de la prospection réalisée dans le cadre du déploiement de la Redevance Spéciale Incitative, ou lors des opérations de sensibilisation au tri conduites par les animateurs

- **Améliorer la qualité du tri**

Sur le territoire de la CAPA

Les caractérisations réalisées en 2021 sur les ordures ménagères enfouies montrent que 75% de la poubelle pourrait être valorisé. Sur 377 kg/habitant/an qui sont enfouis il reste :

- 18 kg de déchets dus au gaspillage alimentaire,
- 39 kg de déchets organiques,
- 170 kg de tri dont 40 kg de papier, 46 kg de carton, 58 kg de plastique et 26 de verre.
- 113 kg de déchets résiduels,
- 37 kg autres dont fines.

En appliquant les consignes de tri chaque Grand Ajaccien pourrait détourner ces déchets de l'enfouissement. Les enjeux financiers et environnementaux sont importants et de gros efforts restent à faire en matière de tri. En 2022 les nouveaux guides de sensibilisation ont été distribués en porte à porte par les animateurs. Plusieurs campagnes ont été conduites, dont une très importante sur le centre-ville d'Ajaccio lors du déploiement de la nouvelle organisation des collectes.

- **Amorcer la création d'un véritable réseau de déchetteries**

Le territoire communautaire est doté d'une seule déchèterie au Stiletto. Le site a été agrandi et modernisé en 2020 par le SYVADEC.

Bien que performant, le service de déchèterie reste insuffisant pour desservir de façon satisfaisante une collectivité de la taille de la CAPA. Dans l'attente de la réalisation de nouveaux sites la CAPA a déployé en lien avec le SYVADEC le service de déchèteries mobiles, avec 4 permanences organisées chaque semaine sur le territoire.

2.9 Inciter à la réduction des déchets (CAPA/Ville)

Malgré la crise sanitaire qui a conduit à l'utilisation de produits jetables en grande quantité, la réduction de la quantité de déchets produits reste un axe fondamental de minimisation de l'impact de l'homme sur la planète. Plus que jamais, nous devons soutenir nos efforts pour continuer à agir dans ce sens au quotidien en changeant nos manières de consommer.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable			
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			
12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets			
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide			

- **Mise en place d'une collecte des papiers dans les établissements scolaires étendue aux administrations, banques et bureaux :**

Action continue

Depuis 2016, les papiers de l'ensemble des établissements scolaires primaires et secondaires du territoire sont collectés ainsi que ceux des services de l'État et autres bâtiment publics ou structures privées entrant dans le champ du règlement de collecte, soit en tous 183 bâtiments collectés chaque semaine une à deux fois en fonction des besoins.

Pour le flux papier, toutes collectes confondues (PAV + porte à porte), entre 2015 et 2019 le tonnage collecté avait évolué de 73%, s'élevant à plus de 1000 tonnes sur 2019.

En 2020 les tonnages, tant porte à porte que PAV, sont en baisse ce qui s'explique par la crise sanitaire qui a entrainé la fermeture de toutes les structures durant le premier confinement et par la suite d'un retour à une activité partielle en présentiel, le télétravail étant devenu la règle pour beaucoup d'administration.

Ainsi le tonnage papier collecté auprès des administrations passe de 204,7 T en 2019 à environ 155 T en 2020.

Il s'agit cependant bien de tonnages évités car le télétravail privilégie la dématérialisation et ainsi évite les impressions inutiles.

- **Améliorer le cadre de vie**

La densité de l'habitat et la concentration d'activités économiques variées ont une incidence directe sur la production de déchets sur le secteur de l'hyper centre-ville d'Ajaccio. Ce secteur

qui bénéficie d'une collecte en sacs nécessite une attention particulière. Fin janvier les plages de collecte ont été élargies et concentrées sur le matin pour les particuliers et sur la fin de journée pour les professionnels. Le secteur bénéficie aussi de trois collectes hebdomadaires pour les emballages. Les polices municipale et intercommunale accompagnent ce changement afin que les bonnes habitudes s'installent dans la durée.

- **Achever la réhabilitation du site de Saint-Antoine**

Depuis 2021, la CAPA engage des travaux importants visant à terminer les équipements obligatoires dans la cadre du suivi post exploitation de l'ancien site de stockage des déchets de Saint Antoine.

A cet effet, les travaux relatifs à la collecte et au traitement des lixiviats issus du talus Est ont été réalisés en 2021.

En 2022, une deuxième phase de travaux, très conséquents, a été entreprise pour la création de deux bassins de stockage de lixiviats pour un volume total de 1 650 m^3. Ces équipements associés au réseau et aux postes de pompage, ont été mis en service en décembre 2022.

Parallèlement, un dossier technique a été produit au Préfet pour proposer une technique de de contrôle des eaux pluviales différente de celle préconisé dans l'arrêté préfectoral.

L'ensemble de ces opérations permet de minimiser considérablement les impacts de l'ancien site de stockage des déchets et de respecter les obligations réglementaires.

Un nouvel arrêté préfectoral interviendra en 2023 pour intégrer les nouveaux équipements et officialiser les suivis proposés par la CAPA et réalisés ; les bassins de stockage des lixiviats ont été livrés fin 2022.

- **Démarrer la mise en œuvre de l'unité de tri valorisation des déchets ménagers**

Les études préalables à la réalisation opérationnelle du Centre de Tri et Valorisation des Déchets de la région ajaccienne se sont poursuivie.

La consultation pour la réalisation de cette nouvelle installation a été lancée en 2021 et deux groupements ont remis des candidatures.

La remise des offres s'effectuera en 2023, avant une phase de dialogue compétitif de plusieurs mois.

A la suite de l'attribution, une période de 2 années pour les études et la construction, suivie d'une période d'exploitation de 9 ans permettront à l'unité de tri de réduire considérablement les besoins d'enfouissement et de respecter les objectifs de valorisation définis par la loi.

- **Elaborer le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

La CAPA s'engage dans l'élaboration d'un nouveau Programme Local de Prévention pour la réduction des déchets, suite à sa labellisation en Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet (TZGZD).

L'année 2021 a été consacrée à l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du territoire, à la définition des orientations et des objectifs stratégiques et à la conduite de la concertation avec le public. En 2022 le conseil communautaire a adopté le programme du nouveau PLPDMA.

Le programme d'action s'articule autour de 6 axes :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Le compostage individuel et collectif,
- La gouvernance partagée et la coopération avec les acteurs du réemploi,
- L'éco-exemplarité des administrations,
- La consommation responsable,
- La participation aux événements nationaux dont la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD).

A l'échelle du territoire les résultats de tri s'améliorent mais les quantités de déchets produites continuent d'évoluer. Le processus de tri et de prévention est long à acquérir et les efforts doivent se poursuivre.

2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques (CAPA/Ville)

Le territoire du grand Ajaccio est depuis quelques années maintenant exposé aux aléas climatiques qui se développent et s'intensifient (canicule, sècheresse, orages…) et à leurs conséquences ainsi qu'à d'autres risques majeurs. Face à cela, la CAPA et la Ville d'Ajaccio ont engagé des actions pour sensibiliser la population et préparer les agents à des cas de situation critique.

1 PAS DE PAUVRETÉ	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
1.1 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes			
3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol			
11.5 Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes			
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat			

- **Stratégie locale de gestion du risque inondation-SLGRI :**

Action en cours de réalisation

Au mois de septembre 2016, la CAPA a pris en charge le pilotage de la SLGRI – stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI, territoire à risque important d'inondation, d'Ajaccio. Cela constitue la déclinaison territoriale de la directive inondation.

Le travail réalisé par l'ensemble des 41 parties prenantes de la démarche a permis de finaliser une stratégie pour la période 2018-2021 ainsi qu'un plan d'actions composé de 69 mesures.

La SLGRI a été soumise à la concertation publique les 22, 27 octobre et le 3 novembre, puis été approuvée par le Préfet de Corse le 15 décembre 2017 (il s'agit de la première stratégie de gestion du risque inondation qui a été approuvée en Corse).

La CAPA est chargée de l'animation et du suivi de cette stratégie locale, qui comprend un plan d'action, mis en œuvre de manière efficace mais de façon hétérogène suivant le pilote de l'action.

Il s'agit dorénavant de poursuivre cette mise en œuvre du plan d'actions et notamment pour les actions dont la CAPA assure le pilotage (considérant toutefois que, cette année 2020, le contexte sanitaire a contrarié le bon déroulement des études).

Pour ce qui concerne les actions qui sont pilotées par la CAPA, :

- Une étude sur le potentiel d'inondabilité et de surinondabilité des zones d'expansion de crues en terrain agricole avait été lancée en 2019. Elle a été poursuivie durant l'année 2020 et devrait trouver ses conclusions en début d'année prochaine. L'objet de cette étude est de rechercher des zones, situées en amont des zones à enjeux, capables de retenir les précipitations d'eau et ainsi limiter les effets des inondations en aval (comme sur le secteur de la zone aéroportuaire de Campo Dell'Oro),
- En 2019 avait été lancée une étude portant sur la réhabilitation des gravières de Baleone-Piataniccia, qui s'est poursuivie au cours de l'année 2020. Cette zone d'activité, qui représente en effet un intérêt au niveau régional devrait voir deux activités industrielles (SECA et SGBC) cesser en 2025 et 2027. Il importe aujourd'hui pour la CAPA d'accompagner les exploitants ainsi que les propriétaires pour la remise en état de ces sites. Cette étude a d'ailleurs installé une gouvernance très large, impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées (propriétaires des sites, exploitants, services de l'Etat, partenaires institutionnels, communes riveraines, représentants associatifs...).

- **Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations-GEMAPI :**

Action en cours

La prise de compétence partielle a été décidée par le conseil communautaire en juillet 2018 (pour ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques).

Le rattrapage d'entretien des cours d'eau a débuté en 2019 sur la vallée de la Gravona dans le cadre d'un programme de travaux. Deux tronçons ont été traités en 2019 l'aval du Cavallu Mortu et l'amont du Ponte Bonellu, soit 5 170 ml. Deux tronçons ont été traités en 2020, sur le Ponte Bonellu (pour répondre à une urgence du fait de la tempête Fabien) et sur l'aval de la Gravona entre le pont de la Seca et sa confluence avec le Prunelli, soit 6 176 ml.

Une consultation sera lancée en fin d'année, relative à l'amélioration des connaissances sur la qualité des cours d'eau Cavallu Mortu et Ponte Bonnellu, et l'élaboration d'un programme d'actions pour endiguer les pollutions en dehors des cours d'eau.

Pour ce qui concerne la compétence PI – prévention des inondations, une gouvernance spécifique (comité de pilotage assisté d'un comité technique) avait été mise en place le 6 novembre 2018 afin de préparer le future prise en gestion par la CAPA de la digue de protection de la zone aéroportuaire de Campo Dell'Oro avec l'ensemble des partenaires concernés (État: DREAL et DDTM, CdC, CCIAS et CAPA).

Au cours de l'année 2020, le comité de pilotage s'est de nouveau réuni et a pu bénéficier des travaux des 10 réunions du comité technique. Ce travail a permis de nouveau d'avancer sur la connaissance de l'ouvrage. Toutefois, considérant le manque de connaissance de ceux-ci, constituant la digue de Campo Dell'Oro, ainsi que la carence de son entretien, les travaux des partenaires ont conduit à la ratification d'une convention quadripartite (État, CdC, CCIACS et CAPA) définissant les modalités de gestion et reportant au 1er janvier 2023 la prise de compétence des ouvrages par la CAPA.

Par ailleurs, lors d'un évènement pluvieux exceptionnel dans la nuit du 20 au 21 décembre 2019, le tronçon « CCM » de la digue de Campo Dell'Oro avait été submergé et endommagé (cela avait d'ailleurs provoqué une inondation des pistes de l'aéroport ainsi que sa fermeture pendant pratiquement une semaine). A ce jour, les travaux de confortement de l'ouvrage ont été réalisés par la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

- **Appels à projet de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse** :

Action en cours de réalisation

Au cours de l'année 2016, la CAPA a été lauréate de deux appels à projet. Le premier, en collaboration avec la communauté de communes du Celavu Prunelli, concerne la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (un programme de travaux et deux études sur la Gravona et le Prunelli). Le second est relatif à une étude pour la réutilisation des eaux usées traitées à destination de l'agriculture et des espaces verts d'agrément.

Concernant le premier :

-Volet "arasement du merlon sur le Ponte Bonellu, trois consultations ont été lancé en 2019, toutes sans offre. Une réflexion est en cours avec les partenaires pour trouver une solution permettant d'aboutir à la réalisation de cette action de restauration. L'année 2020 n'a pas permis de travailler sur cette action, du fait des conditions sanitaires.

-Volet "étude de préparation à la réhabilitation des gravières", deux consultations ont été lancées au cours de l'année 2019 (la première consultation ayant été déclarée sans suite). Cf. paragraphe traitant de la SLGRI – stratégie locale de gestion du risque inondation.

- **Participation au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**

Action en cours de réalisation

La loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration de PPRT pour les installations soumises au régime européen «Seveso seuil haut».

De plus, le principe de précaution et l'évaluation des risques sont inscrits dans l'article 5 de la Charte de l'Environnement intégrée en 2005 dans le préambule de la Constitution du 4 octobre 1958. Dans ce cadre, par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2010, la préfecture de Corse a prescrit l'instruction du PPRT de l'installation industrielle de gaz de Loretto, sur la commune d 'Ajaccio.

Au regard des contraintes engendrées pour les riverains, il a été envisagé comme meilleur compromis pour les parties prenantes à la fois sur les plans techniques et financiers, des mesures supplémentaires de réduction du risque à la source.

L'objet du projet est donc de créer des conditions de stockage de gaz qui réduisent les risques et les impacts de danger et fonciers.

La solution technique arrêtée est la suppression des sphères de stockage actuelles et la création de nouveaux réservoirs encoffrés sur des terrains contigus de l'actuelle installation.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, participent au financement du projet, contribution économique territoriale ; ainsi en 2014 le conseil communautaire a donné un avis favorable à la signature de la convention de financement des mesures supplémentaires du PPRT Loretto.

En 2015 la CAPA a signé la convention multipartite pour le financement afférent aux mesures supplémentaire du PPRT du Loretto et a procédé, depuis 2016, aux premiers versements correspondant à sa contribution pour la mise en œuvre des travaux définis dans les mesures supplémentaires.

FINALITÉ 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle (ville)

Veiller à l'éducation culturelle et artistique pour les plus jeunes est un objectif que la Ville d'Ajaccio s'efforce de remplir au mieux chaque année. Malgré les aléas rencontrés durant la crise sanitaire, les acteurs culturels du territoire ont œuvré pour maintenir les activités des Parcours culturels en innovant autour des pratiques

Considérant l'action culturelle, comme un outil de cohésion sociale et de développement pour les territoires, la ville d'Ajaccio a élaboré une politique culturelle en faveur du jeune public, autour d'axes structurants

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle			
8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux			
11.1 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature			

<u>3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux (CAPA/Ville)</u>

Dans leur volonté de développement et d'amélioration continue, les services de la CAPA, de ville et ses partenaires s'engagent auprès de ses administrés pour une offre élargie de services au public.

	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
1.6 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété			
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés			
11.1 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature			

- **Accompagnement des travaux de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID):**

Action récurrente

La CIID se substitue aux commissions communales pour l'évaluation des locaux commerciaux. Elle permet d'améliorer l'équité fiscale, de sécuriser les échanges de données sur les valeurs

locatives et d'harmoniser les tarifs des valeurs locatives sur le territoire intercommunal. L'enjeu est d'avoir connaissance des changements pouvant intervenir dans le milieu économique et surtout de travailler en collaboration avec les services fiscaux sur la révision de la matière fiscale.

La recomposition de la commission sera accompagnée par un nouveau processus de formation des commissaires représentants les dix communes membres de la CAPA.

Par délibération 2020-096 en date du 15 septembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la CIID en établissant une proposition de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants à soumettre à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), ultime décisionnaire sur les commissaires retenus. Comme pour la précédente CIID, Il a été demandé à la DGFIP de respecter les critères arrêtés par décision du bureau communautaire du 16 mai 2014, à savoir : le volume des bases de cotisation foncière des entreprises (CFE), le nombre d'établissements implantés et l'équité communale, de manière à assurer une représentativité de l'ensemble des communes.

Par notification en date du 16 octobre 2020, l'Administration fiscale a validé les demandes en établissant la liste des 20 membres de la nouvelle CIID (10 titulaires / 10 suppléants) dans le respect des critères fixés initialement et pour toute la durée du mandat communautaire. Le processus de formation des nouveaux commissaires est fixé à 2021 et préalablement à la convocation de la première session, lorsque les conditions sanitaires le permettront.

En outre, la CAPA peut aider ses communes membres dans la tenue de leurs commissions communales des impôts directs. Cette collaboration favorise la connaissance fiscale du territoire nécessaire à l'élaboration d'une politique fiscale globale.

Ainsi, dans le cadre d'une convention passée entre la CAPA, la DGFIP et les communes d'Appietto, Peri, Tavaco, Sarrola Carcopino, Alata Cuttoli Corticchiato et Valle-di-Mezzana, un travail collaboratif a été engagé visant à permettre la révision des bases fiscales de celles-ci.

Concernant la convention passée entre la CAPA, la DGFIP et les communes signataires, le processus reste toujours d'actualité malgré les complications engendrées par la crise sanitaire. À ce jour, le travail est clôturé pour les communes de Valle-Di-Mezzana, Tavaco, Appietto, S Sarrola et Peri. Le comité de Pilotage réuni en mars 2023 a permis d'effectuer un premier bilan des communes signataires après trois années de partenariat.

- **Appui technique aux communes membres dans le domaine de l'urbanisme :**

Action récurrente

La CAPA se met à la disposition des communes membres pour les aider à faire évoluer leur document d'urbanisme notamment lorsque cette évolution facilite la mise en œuvre des compétences communautaires. L'objectif est de trouver la bonne articulation entre les documents d'urbanisme communaux et les documents structurants produits à l'échelle intercommunale : Schéma d'Aménagement et de Développement Economique, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan Climat Energie Territorial, etc.

Cet accompagnement technique a également vocation à apporter aux élus des éclairages sur les évolutions législatives et règlementaires qui impactent l'urbanisme, et mener l'ensemble des démarches de nature à sécuriser leurs documents d'urbanisme.

Animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance

Action récurrente

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) est une instance de coordination et de concertation qui organise globalement la prévention de la délinquance sur le territoire communautaire dans le cadre d'un partenariat très large, avec la tenue en tant que de besoins de cellules de veille destinées à répondre à des situations ponctuelles sur les quartiers.

Pour répondre aux besoins, le CISPD s'appuie sur une gouvernance stratégique et opérationnelle qui se déploie sur les micros territoires communautaires.

- **La police intercommunale**

Action en cours de réalisation

La Police Intercommunale possède 5 agents :

-Un responsable de service : Romain MASI

-Un Adjoint au Chef de Service : Poste vacant - recrutement en cours

-Un Brigadier-chef Principal : Christophe LOPES

-Un Brigadier - chef Principal : Sabrina VECCHINI

-Un agent : Poste vacant - recrutement en cours

La PMI arpente chaque jour le vaste territoire de la CAPA à bord de deux véhicules sérigraphiés.

Après deux années d'existence la Police Municipale Intercommunale a su se rendre indispensable notamment dans le domaine de l'environnement :

Dépôts sauvages - Ecobuage - gestion et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire de la CAPA.

La PMI travaille chaque jour en étroite collaboration avec la direction de l'environnement et les services de la collecte.

Elle apporte aussi son soutien auprès des différentes directions de notre communauté d'agglomération :

Direction des transports - Direction de l'eau et l'assainissement,

Nous assurons des missions multiples et variées (liste non exhaustive) :

- lutte contre les incivilités liées à l'environnement,
- lutte contre les pollutions et les nuisances sonores,
- préservation des espaces naturels,
- gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- lutte contre l'insécurité routière,
- lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens,
- protection des zones commerciales, opérations conjointes avec la PN ou la GN
- protection des transports en commun.
- sécurisation de manifestations.

L'année 2020 pour la Police Municipale Intercommunale a été particulièrement chargée, notre région a été touchée par de nombreux évènements :

- Gestion de la crise des déchets durant la période Covid19
- Inondations juin 2020
- Installation Gens du voyage juillet et octobre 2020
- Incendie Saint Antoine août 2020
- Incendie Appietto août 2020

La Police Intercommunale en chiffre :

- Plus de 1670 mains courantes

- 611 interventions "Atteinte à l'environnement"

- 589 interventions "Atteinte à la tranquillité"

- 89 procédures rédigées

- 136 procès-verbaux électroniques.

3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne (CAPA/Ville)

- **Afin que la Ville et le territoire répondent au mieux aux préoccupations et besoins de ses habitants, la collectivité prend à cœur de consulter les citoyens et co-construire avec eux les projets d'aménagement ajacciens. Les actions de démocratie directe sont donc renforcées**

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION
4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable				
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique				
11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables				
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions				
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière				

- **Conseils Citoyens :**

Créés en 2016

Conformément à l'article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et sous l'impulsion d'une équipe projet dédiée, deux conseils citoyens ont été créés dans les deux quartiers prioritaires que sont les Salines (création du Conseil Citoyen en mars 2016) et les Jardins de l'Empereur (création du Conseil Citoyen en août 2016).

L'objectif de ces Conseils Citoyens est d'associer les habitants à la réflexion sur le contrat de ville, qu'ils prennent part à la stratégie locale mise en place dans les quartiers et qu'ils proposent des projets au plus proche de leurs préoccupations.

- **le projet de liaison par câble Saint-Joseph – Mezzavia, nommé “Angelo”.**

3.4 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité (CAPA/Ville)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l’éducation et assurer l’égalité d’accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d’enseignement et de formation professionnelle			
11.4 Redoubler d’effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature			
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux			

La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité des relations sociales dans la vie de tout un chacun, mais aussi les conséquences néfastes de l’isolement social. Ainsi, aujourd’hui plus que jamais, les actions de solidarité revêtent une importance particulière au sein d’un territoire.

- **Le Centre Intercommunal d’Action Sociale :**

La CAPA a pris la compétence optionnelle d’action sociale à compter du 1er janvier 2018. L’intérêt communautaire couvert est le suivant : diagnostic, animation, développement social, instruction et enquêtes sociales, conservation des données, Précarité, Séniors, Jeunes, Mobilité adaptée.

La mise en œuvre de la compétence sociale s’exerce au travers du Centre Intercommunal d’Action Sociale (CIAS) qui déploie son activité sur tout le territoire communautaire.

- ✓ Les professionnels du CIAS ont ainsi pour mission d'accompagner les plus jeunes dans la construction d'un projet de vie.

  Pour les jeunes sans qualification, le CIAS informe sur les dispositifs existants.

  Le CIAS promeut également l'engagement citoyen.!

(CIAS GHJOVANI 95 jeunes ont bénéficié d'aides alimentaire et culturelle)

- ✓ Soutien à la parentalité (**La Parent'aise** 100 familles et 118 enfants bénéficient du dispositif)

Le CIAS organise différentes actions de soutien aux familles et à la parentalité. Il s'agit de la Parent'aise qui s'organise autour de deux dispositifs :

la Boutik de puériculture qui s'adresse aux jeunes parents et futurs parents en difficulté (sur orientation effectuée par un travailleur social en partenariat avec la PMI et les communes de la CAPA)

Les Ateliers Parents-Enfants et Les Cafés Parents, ouverts à tous et proches de chez vous. En effet, les équipes se rendent dans divers lieux de proximité sur l'ensemble des communes de la CAPA

FINALITÉ 4 L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

4.1 Rendre accessible la culture au public éloigné (Ville)

L'égalité dans l'accès aux activités culturelles reste un enjeu majeur malgré une offre culturelle importante, que ce soit en quantité ou en diversité. Ainsi, la Ville et ses partenaires ont continué d'œuvrer en 2021 pour maintenir une activité culturelle, mais également pour accroître l'accessibilité à celle-ci aux publics éloignés.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle			

8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif (Ville)

La pratique sportive est un enjeu majeur de santé publique et les plus jeunes doivent pouvoir s'approprier les activités dans le but de se construire un mode de vie sain. Pour ce faire, les partenariats avec les associations sont un levier de qualité, puisqu'ils permettent l'intervention de professionnels tout en apportant un soutien au mouvement associatif

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	10 INÉGALITÉS RÉDUITES
3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être		
4.2 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité		
10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origine, de leur religion ou de leur statut économique ou autre		

4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie (CAPA/Ville)

Afin de soutenir les personnes fragilisées durant la pandémie, le CIAS a mis en place des mesures d'hébergement, d'appui à l'intégration sociale mais aussi de distribution de bons alimentaires.

1 PAS DE PAUVRETÉ	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous			
4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle			

10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leurs religions ou de leur statut économique ou autre

- Le Projet Social Intercommunal 2018-2020

Le projet social intercommunal, voté à l'unanimité le 22 février 2018, est le fruit de la volonté politique de guider l'action collective en matière de social.

L'enjeu majeur de ce projet est également de doter la CAPA d'une gouvernance sociale qui en fera l'interlocuteur privilégié de la Collectivité de Corse.

La CAPA comme pivot de l'action sociale de proximité

L'ambition affichée du projet social intercommunal et de faire de la CAPA un pivot de l'action du territoire en matière de politique sociale pour toujours plus d'efficacité.

Concerté avec les élus et les partenaires institutionnels, associatifs, partenaires, acteurs locaux, en proximité avec les populations le projet social intercommunal cherche également à promouvoir une gouvernance éclairée de l'action sociale.

Pour répondre à des enjeux comme l'isolement, la précarité, les difficultés d'insertion ou le vieillissement de la population, le projet social constituera une véritable feuille de route pour 3 ans.

Construit autour de 4 axes : jeunesse, seniors, précarité et gouvernance, il propose un certain nombre d'actions pour répondre à ces grandes problématiques de notre territoire.

Des exemples d'actions concrètes en accord avec les besoins de la population

Parmi les pistes envisagées en faveur de la jeunesse, sont proposés des chantiers éducatifs sur des sites remarquables du Pays Ajaccien, des informations collectives dans les établissements scolaires, les associations, les mairies sur le dispositif ERASMUS qui est un véritable plus en matière de formation.

Pour les séniors, parmi l'ensemble des actions proposées, le projet social promeut une facilitation de l'accès à l'information pour les questions de dépendance physique ou d'accès au soin et les animations déjà organisées par le CIAS seront renforcées.

Enfin, concernant la précarité, le projet social envisage la création d'une fonction de médiation à la mobilité avec des jeunes en service civique et va proposer l'élaboration d'une politique tarifaire différenciée pour les transports avec les acteurs sociaux.

4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité (CAPA/ville)

La poursuite de la crise sanitaire a à nouveau mis en exergue la problématique de l'isolement et de l'exclusion sociale. Le CIAS et ses partenaires ont œuvré pour pallier au mieux les conséquences néfastes de la pandémie auprès des publics les plus fragiles et isolés.

1 PAS DE PAUVRETÉ	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous			
4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle			
10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origine, de leur religions ou de leur statut économique ou autre			
11.5 Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes			

- **Soutenir et partager des moments précieux avec les séniors**

La CAPA, ce n'est un secret pour personne, voit vieillir sa population, un phénomène qui risque bien évidemment de s'accentuer dans les années à venir. Cette situation, on le sait, créé d'ores et déjà des difficultés. Comment gérer la dépendance et l'isolement surtout dans les communes du rural ?

Forte de l'expérience du CCAS, le CIAS a déployé les services visant à lutter contre cette fragilisation due à l'âge sur l'ensemble du territoire communautaire tels que :

– la Maison des Aînés, lieu de rencontres et d’échanges

– le portage de repas sains à domicile : cliquer pour plus d’infos

– le service de transports dédié : cliquer pour plus d’infos

– les démarches pour le maintien à domicile

– l’investissement au travers du conseil consultatif des retraités

– et des animations pour profiter de la vie comme : la zumba, l’aquagym, l’atelier remue-méninges, la gym, la déco, l’atelier nutrition, le scrabble, la randonnée, le théâtre, des conférences sur Napoléon, etc.

- **Mise en accessibilité du réseau de transport public urbain :**

Action en cours de réalisation

La loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 dite loi « handicap » institue :

- la prise en compte de tous les types de handicap ;

- la volonté de traiter l’intégralité de la chaîne de déplacement, de la voirie aux véhicules, afin d’éliminer toute rupture dans les déplacements ;

- l’obligation d’accessibilité complète des services de transports collectifs.

Pour remplir ces obligations, la CAPA a réalisé son Schéma directeur d’accessibilité des transports public, lequel a été approuvé par le Conseil communautaire en juillet 2010.

Depuis, sa mise en œuvre s’est concrétisée par :

- le développement de l'accessibilité des véhicules de transport urbain public, suivi par l’accessibilité des véhicules des transports scolaires finalisée depuis 2015 ; chaque nouvelle acquisition de véhicule intègre ces dispositions ;

- une mise en accessibilité des presque 300 points d’arrêt du réseau entamée en 2011.

Le franchissement du seuil de 50% des points d’arrêt accessibles a été franchi en 2014 et est de 57% au 31/12/2017. Les nombreux travaux sur l'agglomération d'Ajaccio en cours (pour l'année 2017 : renouvellement urbain Cannes / Salines, route des Sanguinaires, Baleone) et à venir par différents maitres d'ouvrage intègrent l'aménagement de points d'arrêt accessible.

Cette démarche se poursuit dans le cadre de l'amélioration du réseau de transport urbain. De plus, le service de mobilité électrique en centre-ville vient compléter le réseau de transport urbain en facilitant les déplacements courts dans des secteurs non desservis ou contraints. Ce service gratuit et souple (arrêts à la demande) dessert l'hyper centre (place Foch,rue Fesch, quartier Casone, rue de la Pietrina) et le quartier des Jardins de l'Empereur classé prioritaire en politique de la Ville ; il permet de faciliter les déplacements pour les personnes à mobilité réduite et est adapté à l'accueil des personnes en fauteuil roulant.

Un Transport à la demande réservé et adapté aux PMR est également en place depuis 2012 sur le territoire.

De plus, la CAPA dispose pour son réseau de transport urbain multimodal (train bus) d'une grille tarifaire sociale :

- Gratuité pour les personnes inscrites au service public de l'emploi,
- Abonnement gratuit pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité indiquant un taux supérieur ou égal à 80%,
- Abonnement 50% pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité indiquant un taux inférieur à 80%,
- Gratuité pour l'accompagnant d'une personne à mobilité réduite.

4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations (CAPA/Ville)

L'épanouissement des êtres humains passe par un environnement sain et un bon cadre de vie. La
collectivité souhaite préserver les ajaccien.es des nuisances, incivilités ou encore de l'exclusion, et
s'implique pour une ville où il fait bon vivre.

1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes			
3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être			
7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable			
11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable			

- **Prospection foncière**

Action récurrente

La question foncière étant fondamentale pour la mise en œuvre du SADE, la cellule foncier réalise une prospection foncière, soit pour mettre en œuvre une compétence communautaire définie, soit pour faire de la réserve foncière en vue d'aménagements futurs.

Aides communautaires en faveur du logement et de l'hébergement social :

Action récurrente

Dans le cadre du PLH, la CAPA a mis en place un règlement des aides communautaires en faveur du logement et de l'hébergement social en 2007, qui a été révisé en mars 2014 et juillet 2018. Les nouveaux axes d'intervention permettent d'inciter et d'accompagner la réalisation de logements et d'hébergements plus économes en énergie pour réduire les charges des locataires, dont la typologie répond à la demande des ménages les plus en difficulté, et situés dans les secteurs de développement bien desservis du territoire.

Depuis 2007, près de 2078 logements et hébergements sociaux ont été financés, pour un montant total d'engagement de 8,6 millions d'euros. Dans un contexte de raréfaction des aides publiques, ce dispositif a permis de maintenir un volume de production suffisant sur le territoire.

Depuis 2015, on a pu noter une très forte accélération de la production autorisée sur le territoire d'Ajaccio pour l'essentiel.

Même si cette forte production a permis de fluidifier le marché immobilier en répondant aux besoins locaux importants, la nature de la production a beaucoup évolué amenant les opérateurs sociaux a quasi exclusivement acquérir en VEFA leurs nouveaux programmes au sein des grandes opérations de promotion.

Le montant d'aides annuel versé par la CAPA au secteur du logement social oscille autour de 1 million d'euros.

En réponse aux nouveaux enjeux de revitalisation de la ville, l'élaboration en cours du PLH 3 est l'occasion de remettre à plat l'ensemble des leviers d'aide à la production.

Mise en œuvre des hameaux de l'avenir :

Action en cours de réalisation

Trois sites avaient été identifiés pour illustrer la faisabilité d'une forme nouvelle d'habitat sur le territoire, caractérisée par une forme d'urbanisation groupée ; optimisant les voiries, dessertes et réseaux ; proposant des formes d'urbanisation nouvelles et des fonctions urbaines imbriquées ; avec une mixité urbaine et sociale ; et inscrite dans une logique de développement durable.

- ✓ **Secteur de la gare de Mezzana (Sarrola-Carcopino):**

Action en cours de réalisation

Pour ce secteur, il s'agit d'intégrer cette réflexion dans le cadre d'une zone d'activité et d'élaborer un programme d'urbanisation tenant compte des réalités du territoire. Du fait des programmes de logements alentours et des besoins identifiés auprès des acteurs économiques, ce projet a fait l'objet d'une réorientation quant à sa destination vers une dominante économique.

Le projet comporte un pôle d'échange multimodal (PEM) articulé autour de la gare de Mezzana, d'une zone d'activités économiques où sera située l'espace logistique d'EDF, ainsi qu'un espace de loisirs mettant en valeur les berges de la Gravona. Ce projet a été confié en juillet 2016 à la SPL Ametarra par le biais d'une concession d'aménagement.

En 2018, les premiers travaux ont démarré sur le site, qui a été nettoyé et clôturé. En 2019 deux bureaux d'études missionnés par la SPL Ametarra ont commencé à définir le PEM d'une part, et l'aménagement global de la zone d'autre part. L'année 2020 a permis de poursuivre les procédures environnementales et réglementaires, et de finaliser le projet de PEM, dont le permis de construire devrait être déposé début 2021. Cette année a également permis de constater l'attrait de ce projet pour les entreprises du territoire, qui commencent à se projeter et envisagent d'y acquérir du foncier. Dans cette optique, l'emprise du terrain a été vendue à la SPL Ametarra pour qu'elle puisse commencer les travaux d'aménagement.

- ✓ **Col du Listinconu (Appietto) :**

Action en cours de réalisation

La localisation, le foncier mobilisable, la viabilisation prochaine des terrains et l'accessibilité du secteur par les transports collectifs permettent d'envisager la création d'un quartier d'habitat exemplaire et durable, en harmonie avec l'environnement naturel et bâti. Dans ce cadre, le plan d'aménagement d'ensemble répond aux exigences du développement durable et orientera le projet vers une demande de labellisation « Eco quartier ».

Les études pré-opérationnelles achevées en 2014 ont permis de préfigurer la composition et la disposition du futur quartier.

Déclarée d'intérêt communautaire en 2016, cette opération deviendra opposable par son intégration au PLU d'Appietto, lequel est en cours d'élaboration.

La CAPA accompagne concomitamment le PLU de la commune. La réalisation du projet est intrinsèquement liée à l'approbation du PLU.

- ✓ **Étude de la toponymie du Pays ajaccien :**

Action en cours de réalisation

La toponymie relie l'histoire et la géographie. Elle permet de comprendre comment l'espace géographique était décrit par les habitants et comment il a évolué au cours des âges. Ces

éléments sont porteurs de cohésion sociale et favorisent le sentiment d'appartenance au Pays ajaccien.

Un travail d'enquête et de recueil de témoignages a été réalisé par le CESIT durant plusieurs mois. Le recensement des toponymes sur l'ensemble des 10 communes est aujourd'hui terminé et intégré en base de données.
Si une démarche de validation de ces toponymes a été engagée fin 2019, elle a été stoppée par la crise sanitaire que nous avons traversée. Quatre communes ont validé ce travail qui peut donc être considéré comme finalisé pour ces dernières, même si des corrections mineures seront à envisager avec l'utilisation de cette base et l'appropriation de ces éléments qui deviennent disponibles et accessibles aux yeux de tous.

Pour les autres communes, le processus de validation devrait être programmé sur l'année 2021 si cela reste possible compte tenu de la situation qui perdure. Une demande a par ailleurs été faite par une des communes afin que ces éléments soient intégrés dans un projet de réhabilitation d'un sentier du patrimoine.
L'objectif de ces échanges avec les communes consiste à mettre en conformité les toponymes recensés en vue de rendre disponible auprès du plus grand nombre, et ce afin de recueillir de nouvelles données qui viendront compléter, enrichir ou même « contredire » ces différentes informations. Cette base a donc vocation à vivre et s'enrichir pour permettre aux contemporains de faire transmettre un patrimoine immatériel qui a tendance à disparaître s'il n'était pas recensé et pérenniser par des moyens modernes complémentaires à la tradition orale très largement utilisée dans de nombreuses régions.

L'intégration de ces données dans l'open data de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et plus généralement au sein de la démarche internationale autour de la mise à disposition de données doit participer à une utilisation de ces éléments à des fins diverses (patrimoniale, urbanistique, historique, recherche, éventuellement commerciale).

Si cette action qui constitue une des actions phares de l'engagement pris par la CAPA dans le cadre de la charte de la langue corse, adoptée en 2013, a malheureusement pris du retard pour diverses raisons extérieures (attente de validation des financements extérieurs, validation de budgets, situation sanitaire, réduction du nombre d'interlocuteurs et contributeurs …), cela conforte les orientations qui avaient été prises par notre établissement. En effet, tous les aléas rencontrés au cours de ce travail montrent la fragilité de cette richesse ancrée dans nos origines et le rendent aujourd'hui encore plus précieux. Des actions complémentaires (pose de signalétique, recherche sur les origines de certains toponymes …) devraient être engagées pour consolider et compléter ce travail colossal.

- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans les villages**

Programme en cours de réalisation

L'année 2020 aura été marquée par un fort ralentissement des chantiers de rénovation imposé par le confinement lié à la crise sanitaire. Les chantiers ont tout de même redémarré dès que possible et les entreprises concernées par ces dossiers ont montré une grande réactivité pour reprendre leurs activités au printemps. L'équipe d'animation, confiée à la MHD

depuis le début de l'année, a ainsi pu réceptionner une dizaine de chantier et assurer le suivi de la mise en paiement de nombreux dossiers.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la CAPA a décidé de conduire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans 26 villages et hameaux anciens du territoire communautaire hors Ajaccio, pour aider les propriétaires bailleurs et occupants à rénover leur logement, afin de lutter contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique et contribuer à remettre sur le marché des logements vacants.

Entre juillet 2013, date de signature de la convention partenariale, et juillet 2019, ce sont plus de 100 dossiers qui ont fait l'objet d'un montage administratif pour bénéficier d'un accompagnement financier, administratif et technique des travaux engager pour améliorer l'isolation thermique, l'adaptation à la perte d'autonomie ou encore réaliser des travaux sur les structures des bâtiments (toiture, charpentes, etc.). Des travaux très coûteux puisque la moyenne des travaux s'élève à 64 000 € TTC.

Au total, ce sont 5.4 millions d'euros HT engagés auprès d'artisans locaux, et des aides importantes aux propriétaires modestes pour les accompagner à réaliser ces chantiers : 1.6 millions d'euros de subvention de l'Anah (État), 880 000 € d'aides de la CAPA ; 300 000 € de l'ex Département et 330 000 de l'ex CTC.

4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique du territoire (CAPA/Ville)

Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous

1 PAS DE PAUVRETÉ	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour			
4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle			
10.2Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre			
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			

- **Dispositif Intercommunal de soutien à l'Économie Sociale et Solidaire :**

Programme en cours

La CAPA engage une véritable démarche de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire. Elle participe à ce titre au soutien financier des outils d'accompagnement à la création d'entreprise et des outils financiers relevant de l'ESS tels que le réseau France Active, l'ADIE ou BGE Ile Conseil, A Prova.

Depuis 2015, la CAPA lance annuellement un appel à propositions intitulé « Dispositif Intercommunal de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire » qui permet à chaque structure relevant de l'ESS de proposer des actions répondant aux problématiques identifiées sur notre territoire dans le cadre d'un dispositif piloté par la CAPA.

En application de la Loi Notre et des dispositions de la convention cadre devant lier la CAPA à la CdC et à l'ADEC prise en application du SRD2EI, le dispositif communautaire est tenu de respecter le régime d'aide approuvé par l'Assemblée de Corse. En l'occurrence, il s'agit du règlement « Sviluppu Suciale è Sulidarità / Aides directes aux associations et porteurs de projets de l'ESS » approuvé par la délibération n°17-356 de l'Assemblée de Corse en date du 27 octobre 2017

Ainsi le dispositif communautaire répond à deux objectifs. Il s'agit d'associer les entreprises et les acteurs économiques au développement de l'économie sociale et solidaire par :

1) Le renforcement des actions liées à la création ou la reprise d'entreprises en vue de développer la création de nouvelles activités qui contribueront à augmenter le nombre de postes de travail accessibles aux bénéficiaires du dispositif intercommunal de soutien à l'ESS (Demandeur d'Emploi, Demandeur d'Emploi Longue Durée, bénéficiaire du RSA ou des minima sociaux, jeune de 18 à 26 ans de bas niveau de qualification et/ou en situation d'échec professionnel, travailleur handicapé à la recherche d'un emploi, personne sans emploi et confrontée à des difficultés particulières d'accès à l'emploi résultant d'une accumulation de difficultés professionnelles et sociales).

2) Le développement d'outils financiers d'aide à l'insertion par l'activité économique, la mise en œuvre d'un fonds de garantie, le développement d'ingénierie en faveur des associations.

Les actions financées sont évaluées notamment en tenant compte de :

-La viabilité générale du projet qui permet d'apprécier la capacité financière du projet à se pérenniser sur un horizon de 3 à 5 ans. La viabilité économique s'apprécie à travers les éléments du compte de résultat et du bilan prévisionnel ainsi qu'à travers des éléments portant sur les modalités de financement privé et public.

-L'impact social qui doit permettre de juger de l'ambition solidaire et sociale du projet et de mettre en avant les impacts sur le territoire.

-Le potentiel de créations et/ou maintien d'emploi qui permet d'apprécier la capacité à générer un retour d'investissement en termes sociaux sur un horizon de 3 à 5 ans.

En 2020, le dispositif a été reconduit à titre exceptionnel sur la base des objectifs de 2019 sans lancement préalable de l'appel à projet en raison de la crise sanitaire et économique.

- ✓ **Insertion par l'activité économique**

L'accompagnement de 80 personnes (Demandeur d'Emploi, Demandeur d'Emploi Longue Durée, Bénéficiaire du RSA ou des minima sociaux, Jeune de 18 à 26 ans de bas niveau de qualification et/ou en situation d'échec professionnel, Travailleur handicapé à la recherche d'un emploi, Personne sans emploi et confrontée à des difficultés particulières d'accès à l'emploi résultant d'une accumulation de difficultés professionnelles et sociales).

La moitié devront parvenir à l'issue de leur parcours d'insertion à :

-une création ou reprise d'entreprise

- un emploi d'au moins 6 mois,

--une qualification ou un diplôme,

-un emploi aidé : Contrat Initiative Emploi, Contrat Unique d'Insertion.

L'activité 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire et économique. Les structures ont vu une baisse des porteurs de projet en ce qui concerne la création d'entreprises nouvelles et dans le même temps un accroissement des demandes d'accompagnement de « suivi » d'entreprises créées dans le cadre du dispositif communautaire les années précédentes.

- ✓ **Dispositif local d'accompagnement**

Cinq accompagnements d'associations du territoire en termes d'ingénierie pour répondre à une problématique spécifique de la vie de l'association : développement, consolidation, audit organisationnel etc.

En 2020, les besoins des associations ont concerné principalement le maintien de leur activité dans le contexte de la crise sanitaire et économique.

4.7 Animer et faire vivre les quartiers ajacciens (Ville)

La Ville d'Ajaccio s'engage pour que ses zones urbaines offrent à ses habitants un cadre de vie sain qui réponde aux besoins réels de sa population. C'est par l'intermédiaire des maisons de quartier, mais également d'associations, que des actions sont mises en place pour animer et faire vivre les quartiers prioritaires ajacciens

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles			
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires			
11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics			
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature			

4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité (CAPA/Ville)

Les progrès en faveur d'une politique de ressources humaines exemplaire se poursuivent. Les actions en faveur de l'autonomisation des personnes atteintes de handicap de la prévention des risques professionnels, comme la lutte contre les discriminations au recrutement, sont vectrices de diversité au sein des services de la collectivité.

1 PAS DE PAUVRETÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES
1.7 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété			
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles			
8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale			
10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leurs religions ou de leur statut économique ou autre			

- **Programme de prévention des risques professionnels :**

Action récurrente

Au cours de l'année 2020, le Document Unique d'évaluation des risques professionnels ainsi que le programme pluriannuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, initialement validés en 2012, ont fait l'objet d'une mise à jour et d'une présentation en Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

D'autre part, le réseau d'agents de prévention, renforcé en janvier 2019, se compose aujourd'hui :

- de trois conseillers de prévention qui assurent des missions de coordination du réseau, assistent et conseille l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail ;
- de quatre assistants de prévention, niveau de proximité du réseau des agents de prévention.

L'animation de ce réseau permet de structurer encore davantage la démarche d'amélioration des conditions de travail et la diffusion d'une culture de prévention commune.

En outre, suite à l'élaboration du programme de prévention lié au diagnostic relatif aux risques psycho sociaux (RPS) au sein des unités de travail, la mise en œuvre de parcours de formation « management » initiés en 2019, s'est poursuivie au cours de l'année 2020.

Enfin, conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ; qui prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail (ACFISS), la CAPA a poursuivi en 2020 sa collaboration avec le centre départemental de gestion des Alpes Maritimes pour la mise à disposition d'un ACFISS.

Dans ce cadre, des campagnes d'inspection ont eu lieu au sein des services communautaires et donneront lieu à des plans d'actions présentés au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail avant mise en œuvre durant l'année 2021.

- **Développement du programme de formations :**

Action en cours de réalisation

Dans un contexte de raréfaction des ressources pour les collectivités, la mobilité interne et la professionnalisation des agents restent deux axes à privilégier ; ce qui implique la réalisation d'un plan de formation en adéquation avec les projets communautaires.

Depuis la mutualisation des Directions des Ressources Humaines de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et de la Ville d'Ajaccio le 1er avril 2018, c'est le nouveau Service Formation Commun qui pilote la formation pour les deux collectivités. La politique de formation qu'il traduit contribue à accompagner la structuration des projets d'administration et participe ainsi à l'amélioration continue du service public rendu à l'usager.

Le plan de formation est la traduction opérationnelle et budgétaire des objectifs et des priorités fixés par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Ville d'Ajaccio, visant notamment au développement de la compétence individuelle et collective des fonctionnaires territoriaux.

Le plan pluriannuel de formation commun à la CAPA et la Ville d'Ajaccio est un instrument stratégique de gestion élaboré pour la période 2019-2021, et validé par le comité technique de la CAPA en septembre 2019.

Il répond au besoin de planifier, réaliser et suivre le développement des compétences individuelles et collectives nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques des collectivités et les objectifs individuels de carrière.

Au cours de l'année 2020, ce plan de formation pluriannuel a fait l'objet d'une actualisation afin de prendre en compte les nouveaux besoins en formation des services communautaires.

- **Schéma de mutualisation des services :**

Schéma adopté et en cours d'application

La démarche de mutualisation des services au sein du Pays Ajaccien - communauté et communes - a connu en 2015 une première réalisation importante avec la création du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

Il convient de rappeler que le schéma de mutualisation des services est, selon la volonté du législateur, un schéma directeur de planification, sans obligation de réalisation, mais avec un suivi annuel institué. C'est donc un outil de référence qui fixe un cadre et des propositions ou perspectives, au regard de la situation actuelle des ressources humaines de nos collectivités.

Quatre projets de nouveaux services communs prévus par le schéma ont été mis en œuvre en 2018 entre la CAPA et la commune d'Ajaccio, avec possibilité d'adhésion des autres communes intéressées : la direction des systèmes informatiques et du numérique, et la direction adjointe de la commande publique au 1er février 2018, la direction des ressources humaines au 1er avril 2018.

Le cinquième service commun Ajaccio/CAPA, service de médecine préventive, a été mis en place a/c du 1er août 2019, sur la base du service issu de la commune d'Ajaccio.

Le 19 Novembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un sixième service commun géré par la CAPA, la direction de la communication interne. La convention afférente a pris effet le 1er Janvier 2021.

- **Projet de coopération locale :**

Action permanente

Communauté de Communes Celavu Prunelli

Une convention de mise à disposition du service public d'assainissement non collectif a été signée en 2015 avec la Communauté de Communes de la vallée du Prunelli (CCVP).

Au premier semestre 2022, les agents de la CAPA ont travaillé en collaboration avec ceux de la CCVP afin que ces derniers puissent assurer ce service en régie à compter du second semestre.

Communauté de Communes Spelunca Liamone

Fin 2016, la CAPA a également signé deux conventions du même type avec les Communautés de Communes des deux-sevi et du Liamone devenues par la suite la Communauté de Communes Spelunca Liamone.

En 2022, la CAPA a poursuivi les contrôles de conception, de réalisation et d'installations existantes.

FINALITÉ 5 UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable (CAPA)

Faire du territoire un exemple en matière de développement durable est un objectif à long terme, pour y arriver, il est primordial de donner à tous les moyens de comprendre, s'approprier et s'impliquer dans les grands enjeux environnementaux. Depuis plusieurs années des communications, ateliers, rencontres et projets collectifs sont proposés aux publics et aux scolaires.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable			
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature			
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide			

Information, éducation et formation tout au long de la vie

- **Accompagnement à la réalisation d'Agendas 21 scolaires :**

Action récurrente

Le développement durable a besoin pour se déployer, d'une société formée et informée, capable d'appréhender les enjeux, de faire évoluer ses comportements quotidiens, mais aussi de prendre part aux grands choix de société. Forte de ce constat, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, a souhaité, donner un cadre aux actions engagées dans le cadre de sa démarche en faveur du développement durable pour les jeunes publics, futurs citoyens de demain. Démarche de progrès environnemental et social, l'agenda 21 scolaire repose sur un programme d'actions concrètes visant à répondre aux problématiques identifiées par l'établissement et plus largement à celle du territoire.

Les objectifs du dispositif visent à :

-Développer et amplifier les actions de développement durable menées par les établissements scolaires,

-Sensibiliser les élèves aux enjeux d'un développement durable afin qu'ils puissent prendre conscience de l'impact de leurs comportements sur leur environnement immédiat,

-Mobiliser l'ensemble des élèves, des parents, de la communauté éducative et du personnel administratif et technique autour d'un projet collectif.

L'année 2019 a marqué l'achèvement de la deuxième reconduction du dispositif (Septembre 2017 – septembre 2019) ainsi que le lancement du nouvel appel à candidature pour les années scolaires 2019 – 2021.

C'est donc, suite à une phase d'évaluation du précédent dispositif (2017-2019), que les bases et contours de la nouvelle édition 2019/2021 ont été reconsidérés et actés par délibération du Conseil Communautaire le 19 Février 2019.

Les principes d'accompagnement et de soutien financier bien que fortement réaffirmés par la CAPA, ont été amplifiés.

C'est ainsi que le niveau des aides attribuées a été maintenu tandis que les modalités d'organisation ont été assouplies. De plus, l'accompagnement des établissements lauréats a été renforcé, en particulier avec l'organisation de réunions individualisées, la mise à disposition renforcée de supports pédagogiques, et de matrices de documents afin de faciliter l'approche administrative de la démarche.

Au cours du mois de Mai 2019, les conventions liant la CAPA, le Rectorat de l'Académie de Corse, les Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions concernées par le dispositif, ainsi que l'établissement Notre Dame de l'Assomption ont été conclues. Le 09 Mai 2019 le comité de pilotage de l'A21 Scolaire s'est réuni et a désigné les établissements suivants lauréats de l'appel à projet :

-Notre Dame de l'Assomption

-École primaire de Castelluccio

-Saint Jean maternelle

-Écoles primaires d'AFA

Préalablement au démarrage de la phase opérationnelle du projet, la CAPA a initié des réunions de travail auprès de chaque établissement lauréat (septembre – octobre 2019).

Au cours de ces interventions, ont été abordés la notion de perception du concept de développement durable, l'aspect méthodologique du projet et la définition des axes de travail à décliner sous forme d'actions. L'ensemble des points abordés a fait l'objet de très larges échanges avec les équipes pédagogiques, puisque à l'issue de ces rencontres les programmes pressentis par chaque lauréat lors de la remise des candidatures, semblaient s'enrichir du point de vue du contenu mais aussi par le niveau d'engouement suscité auprès des enseignants et plus généralement des acteurs du dispositif (employés municipaux, salariés, parents d'élève …).

Suite à ces échanges, le COPIL Agenda 21 scolaire s'est prononcé le 26 Novembre 2019 sur la validation des programmes et des fiches actions remis par les lauréats.

Dès Novembre 2019, le dispositif est entré dans sa phase opérationnelle avec la mise en œuvre des actions et s'est poursuivi jusqu'en juin 2022, puisque suite à l'épidémie de COVID 19 et aux conséquences engendrées au sein des établissements scolaires, les élus communautaires ont décidé d'en prolonger la durée.

- **Actions d'éducation à l'environnement auprès des publics scolaires, communes membres, centres de loisirs, associations, maisons de quartiers, et auprès du grand public :**

Action récurrente

La CAPA pilote les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès de l'ensemble des publics du territoire (scolaires, communes membres, centres de loisirs, associations, maisons de quartiers, entreprises, particuliers, manifestations grand public, etc.).

La CAPA a conventionné avec l'association APIEU labellisée CPIE pour déployer des actions d'éducation à l'environnement sur tout le territoire communautaire. 308 heures d'animations et 1 200 personnes touchées Par ailleurs la CAPA finance une thèse en sciences de l'éducation sur le thème de "la ville apprenante à l'épreuve du développement durable" ou comment les espaces publics sont des lieux d'apprentissage de l'écocitoyenneté. La vulgarisation des conclusions de ce travail de recherche devra permettre à la CAPA d'améliorer sa politique de prévention des déchets.

Par ailleurs, le projet d'éducation à l'environnement intitulé « Acqua Linda », mené en partenariat avec l'Inspection Académique, a été renouvelé en 2020, et élargi au périmètre du

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ainsi, 18 classes participent cette année à ce programme (9 classes l'année précédente).

Cette action constitue le volet pédagogique du SAGE et permet aux élèves d'élaborer des projets éducatifs et d'approfondir concrètement différents thèmes autour de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques, de la biodiversité, du traitement des eaux usées, de l'hydroélectricité et des pollutions marines

5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques (CAPA/Ville)

Dans le but d'intégrer les bons gestes et principes écoresponsables aux pratiques de tous, la collectivité forme ses agents ; les différents services s'approprient les enjeux liés à leurs activités. Les sessions d'accompagnement et de formation permettent un changement des pratiques professionnelles et contribuent aussi à faire émerger des propositions issues du terrain

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement de qualité et à un coût abordable			
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature			
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide			

- **Développement du programme de formations :**

Action en cours de réalisation

Dans un contexte de raréfaction des ressources pour les collectivités, la mobilité interne et la professionnalisation des agents restent deux axes à privilégier ; ce qui implique la réalisation d'un plan de formation en adéquation avec les projets communautaires.

Depuis la mutualisation des Directions des Ressources Humaines de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et de la Ville d'Ajaccio le 1er avril 2018, c'est le nouveau Service Formation Commun qui pilote la formation pour les deux collectivités. La politique de

formation qu'il traduit contribue à accompagner la structuration des projets d'administration et participe ainsi à l'amélioration continue du service public rendu à l'usager.

Le plan de formation est la traduction opérationnelle et budgétaire des objectifs et des priorités fixés par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Ville d'Ajaccio, visant notamment au développement de la compétence individuelle et collective des fonctionnaires territoriaux.

Le plan pluriannuel de formation commun à la CAPA et la Ville d'Ajaccio est un instrument stratégique de gestion élaboré pour la période 2019-2021, et validé par le comité technique de la CAPA en septembre 2019.

Il répond au besoin de planifier, réaliser et suivre le développement des compétences individuelles et collectives nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques des collectivités et les objectifs individuels de carrière.

Au cours de l'année 2020, ce plan de formation pluriannuel a fait l'objet d'une actualisation afin de prendre en compte les nouveaux besoins en formation des services communautaires.

5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitants (CAPA/Ville)

Les avantages d'une zone urbaine végétalisée sont multiples : conserver une biodiversité riche en ville, améliorer la qualité de l'air ou encore agir pour une agriculture durable et de proximité.
Ainsi, promouvoir le jardinage et l'agriculture est un levier efficient sur lequel la Ville s'appuie pour encourager les circuits courts, l'alimentation locale et les aménités vertes.

2 FAIM «ZÉRO»	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	15 VIE TERRESTRE
2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production		
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles		
15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes		

Soutien à une agriculture diversifiée et de qualité, productive et durable

Pour soutenir la production agricole sur le territoire, le Schéma d'Aménagement et de Développement Économique préconise d'accompagner le développement de « circuits courts » en mettant en relation le bassin de production avec le celui de consommation.

Dans ce cadre, il est préconisé de favoriser la vente directe de produits sur le territoire. Une étude a ainsi été lancée en 2016 pour préfigurer un magasin des producteurs sur le territoire

communautaire, qui pourrait être localisée dans le cadre de l'opération d'aménagement de Mezzana.

Par ailleurs, l'élaboration d'un schéma de développement rural adopté par le conseil communautaire constitue une déclinaison du futur projet de territoire, dédiée aux questions liées à la reconnaissance des problématiques rurales et agricoles spécifiques.

- **Le Schéma de Développement Rural**

Ligne directrice

Le Schéma d'Aménagement, et de Développement Economique (SADE) de la CAPA constitue la feuille de route de l'action de l'agglomération en matière de développement territorial, pour les années à venir. Il a pour objectif la définition d'une stratégie et des priorités d'actions, dans les domaines de l'Aménagement et du Développement économique et social. Dans ce cadre, la Mission Rurale a proposé un déploiement de cette ligne directrice au sein d'un schéma de développement rural plus restreint ciblant prioritairement la zone rurale et le lien rurbain.

Le Schéma de Développement Rural, et son plan d'actions ont été validés en Conseil Communautaire le 30 novembre 2017. Son approbation a permis au service de débuter le déploiement de ce dernier selon les axes d'intervention prédéfinis ci-dessous :

AXES STRATEGIQUES	**Fiche Action**
Axe 1. Révéler une terre d'épanouissements	F1. Favoriser l'émergence d'un pôle d'activités de pleine nature et du tourisme rural
	F2. Initier et animer une candidature Géopark Mondial à l'échelle du Grand Ajaccio
	F3. Participer activement au projet de coopération interterritoriale du programme européen Leader
Axe 2. Agir pour une campagne ajaccienne vivante et créative	F4. Encourager la création d'un atelier de transformation collectif : légumerie collaborative
	F5. Encourager l'installation en agriculture par le biais d'un espace test agricole
	F6. Soutenir la valorisation et la commercialisation des produits agricoles de qualité
	F7. Créer et animer une marque territoriale de produits du terroir « campagne ajaccienne »
	F8. Expérimentation pour le développement de nouvelles niches de productions agricoles

Axe 3. Vers une économie des patrimoines et des savoir-faire	F9. Valoriser les patrimoines ruraux productifs
	F10. Bâtir une culture paysagère, respectueuse du cadre de vie
	F11. Imaginer une nouvelle vocation pour le Canal de la Gravona
	F12. Réaliser un magasin des producteurs et des artisans: U Spaziu Mezanincu

Magasin des Producteurs et des Artisans

Action en cours

La CAPA souhaite créer un espace dédié aux producteurs au sein du futur Pôle d'Echange Multimodal de Mezzana. Cet espace dédié aux producteurs et aux artisans est pensé en vue de reconnaître en un même lieu les savoir-faire de ces entrepreneurs ajacciens. Ce projet vise en outre à rendre visible - sous la forme de vente directe - le rôle des exploitants agricoles et des artisans, les distinguant des filières de commercialisation banalisant les produits et les producteurs.

Pour fiabiliser la création de cet espace, la CAPA a réalisé une étude d'opportunité commerciale visant à diagnostiquer l'état de la production actuelle, d'identifier les besoins des producteurs et artisans du bassin de vie puis d'identifier les clientèles potentielles et leurs attentes.

L'étude a donc permis de conforter le projet et d'en affiner également le contenu. Le projet dans son contenu comportera 3 grands espaces en phase initiale :

-Un espace de vente prenant la forme d'une boutique qui se voudra la vitrine des productions locales, agricoles et artisanales. On y trouvera au premier chef, des produits frais (fruits et légumes, viande, poisson, fromage, œufs, charcuterie, pâtes fraiches…), issus de l'agriculture biologique mais pas nécessairement eu égard à la qualité du terroir produit en Corse (à condition que les produits soient issus d'un modèle de production basé sur de l'agriculture raisonnée, ou bien, qu'ils répondent aux critères définis par le cahier des charges) ; de même, on pourrait également y trouver des produits secs (miel, vin, confiture, pâtes, spiritueux, biscuits…), tout comme des produits issus de la cosmétique ou assimilés (savon, huiles essentielles…), et de l'artisanat (couteau, bijou,…). Il est à noter que la commercialisation n'est envisagée pour l'heure qu'au travers de la boutique. D'autres modes ou services pourraient être mis en place comme la livraison à domicile et/ou en points relais (type « les paniers Spaziu Mezanincu »), le drive fermier ou encore, l'installation de distributeurs automatiques ;

-Un espace cantine, sur place ou à emporter, qui proposerait des menus différents chaque jour, mais confectionnés à partir des productions locales (et notamment en provenance de la

boutique). Un système « anti-gaspillage » pourrait être mis en place destiné ainsi à récupérer les produits invendus de la veille en boutique pour la confection des plats cuisinés ;

-Un espace dédié à de l'animation et de l'évènementiel participant ainsi, au même titre que l'espace cantine, à créer un véritable lieu de vie.

Cet espace accueillerait à la fois–des évènements réguliers de type ateliers cuisine, des expositions permanentes dédiée à l'artisanat par exemple, un espace muséographique à imaginer et créé ; des évènements ponctuels de type conférence, concours, dégustation, exposition temporaire, salon, atelier formation / sensibilisation, animation musicale ou vernissage, lors de nocturnes par exemple…

- **Expérimentation pour le développement de nouvelles niches de productions agricoles**

Action en cours

Le territoire de la CAPA se prête à un grand nombre de productions grâce à la diversité de ses terroirs. Il jouit en outre de la présence active de la pépinière territoriale de Castelluciu dont le rôle est particulièrement apprécié pour la démultiplication de plants endémiques de châtaigniers, de figuiers, de plans d'essences forestières ou de cistes. Au-delà des bénéficiaires que sont les particuliers via les foires de Corse, ou des institutions comme l'ONF, c'est tout un partenariat qui est mis en œuvre avec les milieux de la recherche que sont l'université de Corte ou le CNRS.

L'action présentée vise à maintenir ces partenariats mais d'aller plus loin dans l'élaboration de mini-programmes expérimentaux en associant le savoir-faire de la pépinière, le milieu de la recherche et le volontarisme de producteurs intéressés par de nouvelles cultures ou en démultipliant l'existant.

En effet, du fait de son insularité et de la diversité de ses paysages, la Corse compte presque 3000 espèces végétales dont 5% d'endémiques strictes.

À ce titre, notre patrimoine végétal est donc l'un des plus importants avantages compétitifs de notre territoire. Cependant ce dernier est mis à mal et fragilisé par de nombreuses maladies : Xylella fastidiosa, Cynips, flavescence dorée, Capricorne asiatique, Charançon rouge du palmier, la Sharka ou Plum pox virus… Ces bactéries sont transmises et dispersées par des insectes vecteurs ; ainsi que par la circulation et la plantation de plants contaminés qui représentent un risque important de dissémination.

D'autre part, notre territoire est une zone où l'accès foncier agricole est devenu complexe, et la gestion de la ressource qui s'impose engendre une optimisation des surfaces à utiliser. En parallèle, la forte demande de produits alimentaires de proximité et de qualité appelle à encourager l'installation de nouveaux actifs, et de porter des projets publics en capacité de pallier aux faiblesses territoriales.

Dans ce cadre, la Pépinière de la Collectivité de Corse, la CCO, l'association Tempi fà et la CAPA ont formalisé un partenariat pour être en capacité d'expérimenter sur le territoire communautaire le développement de vergers composés d'essences locales anciennes et agrémentés de systèmes maraichers agroforestiers.

La loi « agriculture et alimentation » prévoit que, d'ici à 2022, les cantines devront inclure une « part significative de produits » venant des circuits courts respectant l'environnement ou de l'agriculture biologique.

En chiffres, cela peut se traduire par 50 % de produits de qualité et 20 % de produits bio. Les élus locaux en charge du développement économique et rural se retrouvent donc avec une double casquette : incitateurs d'une production locale de qualité et acheteurs de la production pour ceux qui gèrent l'approvisionnement de cantines et d'autres établissements avec restauration collective.

5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments (CAPA/Ville)

Les risques liés à une alimentation néfaste pour la santé et l'environnement sont un réel enjeu de santé publique. Les ajacciens (ennes) et notamment les plus jeunes doivent pouvoir compter sur la collectivité pour leur donner le choix d'une alimentation saine à faible impact écologique. Pour ce faire, chaque année, l'offre en restauration collective est repensée et des actions d'éducation sont proposées pour toujours mieux répondre à cette problématique essentielle

2 FAIM «ZÉRO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production			
3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol			
8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux			
12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols			

- **Légumerie collaborative**

Action en cours

L'action consiste au lancement d'une étude de faisabilité d'un atelier de transformation, afin de doter le territoire d'un équipement qui réponde aux attentes des producteurs. L'idée est d'associer les exploitants volontaires – à minima deux par projet- à bénéficier d'une unité de transformation et de valorisation des produits de dimension artisanale : de la transformation

à la mise en boîte et l'étiquetage. Cet espace dédié et géré par les professionnels se veut également un lieu de synergie entre les exploitants.

A ce titre, nous imaginons équiper notre territoire d'une légumerie qui permettrait à nos maraichers de développer leur activité. Cette légumerie pourrait-être mise à disposition aux acteurs économiques par biais de convention. Le développement de cet outil collectif pourrait ainsi permettre à la filière maraichère d'accéder à la vente en GMS, de conditionner les produits pour approvisionner les cantines du territoire et de permettre également la transformation des produits avant péremption (congélation, ou conditionnement après cuisson). Des échanges riches et fructueux pour concevoir la future légumerie.

Une série de réunions a été organisée afin d'évoquer ce projet avec les acteurs de la filière maraîchère. Après une présentation détaillée des différentes légumeries existantes sur le territoire national, les exploitants, pour la plupart maraîchers, ont fait part de leur enthousiasme au vu du projet présenté. L'enjeu principal est l'approvisionnement local et bio pour les cantines.

- **Encourager l'installation en agriculture par le biais d'un espace test agricole**

L'action vise à soutenir l'installation de maraichers en Pays Ajaccien via la création d'un espace test agricole. Cet espace permet ainsi à des porteurs de projet d'expérimenter leur future installation dans un cadre sécurisé : convention juridique, accompagnement et appui-conseil, mise à disposition de moyens de production. La fin d'année 2022 a été l'occasion de structurer l'accompagnement des 4 testeurs. Les accompagnants ont été invités à proposer un accompagnement double site permettant une sortie progressive du dispositif. Un nouvel espace test expérimental est en construction sur la commune de Tavacu à proximité du futur sentier patrimonial.

- **Soutenir la valorisation et la commercialisation des produits agricoles de qualité**

Notre territoire est une zone où l'accès foncier agricole est devenu complexe, et la gestion de la ressource qui s'impose engendre une optimisation des surfaces à utiliser. En parallèle, la forte demande de produits alimentaires de proximité et de qualité appelle à encourager l'installation de nouveaux actifs, et de porter des projets publics en capacité de pallier aux faiblesses territoriales. Dans ce cadre, la CAPA a notamment soutenu des manifestations locales telles que la Foire de la Figue, et la création du Concours Culinaire Napoléonien.

5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable (CAPA)

Des politiques urbanistiques réfléchies et évoluant vers une meilleure prise en compte des grands principes du développement durable sont une priorité de la Ville d'Ajaccio et de la CAPA. Le caractère social est indissociable de ces principes, ainsi penser l'espace urbain comme un espace plus solidaire est un enjeu de première nécessité.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain		
11.2 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables		
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales		

Logement et politique foncière

- **Observation foncière**

Action récurrente

Suite à l'adoption de son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH) en janvier 2014, la CAPA a déployé une observation foncière sur plusieurs niveaux :

- Le renforcement du partenariat avec la SAFER, avec l'adhésion au portail « Vigifoncier » en 2014, permet d'accéder aux informations de veille foncière en temps réel sur les secteurs agricoles et naturels du territoire communautaire ;
- La création en 2016 d'une cellule « foncier » rattachée à la direction de l'Aménagement, en capacité de produire des expertises foncières et de vérifier l'opportunité d'une acquisition publique.
- Une démarche active et régulière instaurée auprès des agents immobiliers du territoire permettra d'alimenter une observation qualitative des marchés immobiliers et fonciers locaux.
- L'observatoire de l'habitat, créé en 2016, dont les premiers résultats ont été diffusés lors de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de février 2017, vise à mieux connaitre et comprendre les dynamiques en cours et inscrire la CAPA comme échelon de référence ;
- Le financement d'un Observatoire du Logement confié à l'ADIL.

5.6 Préserver le patrimoine architectural du territoire (CAPA/Ville)

La protection et la conservation du patrimoine de la Ville et du territoire sont un devoir, mais constituent également un véritable atout. Les monuments historiques, édifices et paysages qui la composent embellissent le cadre de vie des riverains et rendent Ajaccio bien plus agréable et attractive aux yeux des visiteurs

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux		
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain		
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial		

- **Installation des services administratifs dans l'Espace Alban :**

Action réalisée

Depuis janvier 2015, les services de la CAPA sont installés dans les locaux du site Alban.
Après une période d'observation concernant les conditions de fonctionnement du bâtiment une série d'action a été réalisée afin d'optimiser les coûts relatifs aux consommations énergétiques : programmation de la mise en route du système de chauffage/climatisation, minuteurs/détecteurs de présence dans divers espaces circulants, audit d'EDF sur les installations avec modifications de l'abonnement pour l'adapter au site …

Ces dernières actions montrent un gain de l'ordre de 20 % sur les consommations électriques. L'effort sera poursuivi afin de minimiser encore ce type de dépenses et d 'améliorer la qualité et les conditions de travail des agents exerçant sur ce site. A ce titre, il est prévu de poursuivre le déploiement d'un nouveau système d'éclairage basse consommation du type LED, une partie du rez-de-chaussée du bâtiment en est actuellement équipée.
ALBAN est ainsi positionné comme site « expérimental » et les améliorations seront capitalisés pour une généralisation des mesures mises en œuvre aux autres bâtiments utilisés par les services de la CAPA ou encore faisant partie de son patrimoine.
En 2018, l'hôtel communautaire a été agrandi de 317 m2 par une acquisition en VEFA. Ces nouveaux locaux, en communication avec les existants, ont permis la création de nouvelles salles de réunion en second jour et de créer des bureaux supplémentaires bénéficiant d'un éclairage naturel direct.

En 2019, une nouvelle acquisition en VEFA a été réalisée pour loger une partie des services du CIAS.
Ces acquisitions au sein de la promotion immobilière Alban traduisent la volonté de la CAPA de centraliser et de rationaliser ses coûts de structure.

La CAPA s'est portée acquéreur de locaux mitoyens à l'hôtel communautaire pour y loger ses services dont l'effectif est accru par le transfert de nouvelles compétences telles que la gestion des eaux pluviales urbaines.

5.7 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables (CAPA/Ville)

L'achat public, en tant qu'outil de mise en œuvre des politiques publiques portées par nos collectivités, joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficience de la dépense publique. Qu'il s'agisse de fournitures ou de chantiers, les achats écoresponsables constituent un levier important pour faire évoluer les fournisseurs et prestataires de la Ville et de la CAPA vers des pratiques plus durables. Á ce titre, les collectivités amplifient leur démarche, afin de renforcer les clauses sociales et environnementales dans ses achats publics.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
13.2 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durable		
12.7 Promouvoir les marchés publics responsables		
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales		

- **Intégration des engagements de développement durable à travers la Commande publique**

Insertion de critères de performance sociale et environnementale dans les marchés publics :

Action récurrente

La commande publique contribue à la cohésion sociale sur son territoire, cela se traduit dans les textes régissant les Marchés Publics par toute une série de dispositifs identifiés sous l'appellation de clauses sociales. Les marchés publics sont un moyen, pour les collectivités, de promouvoir l'emploi sur leur territoire.

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a décidé de faire application des dispositions relatives aux clauses sociales en incluant dans le cahier des charges de ses marchés publics une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Il s'agit, pour l'attributaire du marché, de réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution du marché à une action d'insertion réalisée selon l'une des modalités suivantes :

1ère modalité : le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance avec une entreprise d'insertion ;

2ème modalité : la mise à disposition de salariés.

A travers un organisme extérieur qui met à votre disposition des salariés en insertion pendant la durée du marché.

3ème modalité : l'embauche directe

En 2022, aucun marché ne s'est prêté à cette mise en œuvre.

Insertion de clauses au sein des marchés publics prévoyant l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Action récurrente

Le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 fixe la liste des biens concernés et le pourcentage afférent.

Dématérialisation intégrale des procédures de validation interne via la mise en place du parapheur électronique pour l'ensemble de le Direction des affaires juridiques de la commande publique et des assemblées.

Action permanente

Achat durables, achats de produits locaux, bio et/ou issus du commerce équitable pour les évènements organisés par la CAPA :

Action récurrente

L'achat de produits durables passe par des essais qui sont pérennisés s'ils sont concluants. Ainsi, un essai pour l'achat de cartouches d'encre recyclées n'a pas été renouvelé, alors que les achats de fournitures de bureau se portent sur des objets en matériaux recyclés ou dont les matières premières sont issues d'une gestion durable.

L'achat de produits alimentaires bio et/ou issus du commerce équitable a progressivement été mis en place ces quatre dernières années, pour être généralisé aujourd'hui à l'ensemble des évènements organisés en interne.

La démarche est complétée par une exigence sur les déchets, par le choix de vaisselle non jetable par exemple.

Ces exigences sont formalisées au niveau des documents de consultation des entreprises.

- **Utilisation de matières issues du recyclage**

Le nouveau marché de fourniture de conteneurs roulants attribués en décembre 2021 laissait la possibilité aux candidats de faire une offre de produits en Polyéthylène Haute Densité (PEHD) ayant une part de matière régénéré. Le candidat retenu propose un bac réalisé à 100% en matière recyclé. Il en est de même pour les abris bacs.

Petite enfance

Achat de matériel et de mobilier :

- Les matériaux éco - responsables (sans phtalates et sans formaldéhydes) et les bois issus de forêts éco-gérées sont privilégiés,
- Les commandes sont groupées afin de réduire l'impact des transports sur l'environnement.
- Les produits d'entretien sont écolabellisés

Mesures de réduction de l'utilisation du papier :

- Dématérialisation des factures
- Inscriptions en ligne à l'école, aux activités péri et extrascolaires. Cette dernière mesure permet également de réduire les déplacements des parents.

- **Traçabilité des déchets de chantiers publics de la CAPA :**

Action permanente

La CAPA est amenée au titre de ses compétences à réaliser des travaux structurants, dont les chantiers produisent nécessairement des déchets. La mise en place d'une traçabilité de ces déchets permet de vérifier que leur traitement est conforme aux exigences environnementales de l'établissement.

Des exigences en matière de tri et de valorisation des déchets des professionnels figurent aux pièces techniques contractuelles des marchés de travaux. Il est désormais imposé un tri sélectif des déchets, ainsi qu'une obligation de justifier des filières sollicitées. Le manquement à ces obligations est assujetti à des pénalités forfaitaires. Par ailleurs pour des opérations spécifiques telles que l'aménagement de sentiers patrimoniaux pour lesquelles les végétaux représentent la plus grande partie des déchets, les marchés de travaux prévoient une interdiction stricte d'écobuage et rend obligatoire le broyage ou la réutilisation.

Achat durables, achats de produits locaux, bio et/ou issus du commerce équitable pour les évènements organisés par la CAPA :

Action récurrente

L'achat de produits durables passe par des essais qui sont pérennisés s'ils sont concluants. Ainsi, un essai pour l'achat de cartouches d'encre recyclées n'a pas été renouvelé, alors que les achats de fournitures de bureau se portent sur des objets en matériaux recyclés ou dont les matières premières sont issues d'une gestion durable.

L'achat de produits alimentaires bio et/ou issus du commerce équitable a progressivement été mis en place ces quatre dernières années, pour être généralisé aujourd'hui à l'ensemble des évènements organisés en interne.

La démarche est complétée par une exigence sur les déchets, par le choix de vaisselle non jetable par exemple.

Ces exigences sont formalisées au niveau des documents de consultation des entreprises.

Insertion de critères de performance sociale et environnementale dans les marchés publics

Action récurrente

La commande publique contribue à la cohésion sociale sur son territoire, cela se traduit dans les textes régissant les Marchés Publics par toute une série de dispositifs identifiés sous l'appellation de clauses sociales. Les marchés publics sont un moyen, pour les collectivités, de promouvoir l'emploi sur leur territoire.

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a décidé de faire application des dispositions relatives aux clauses sociales en incluant dans le cahier des charges de ses marchés publics une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Il s'agit, pour l'attributaire du marché, de réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution du marché à une action d'insertion réalisée selon l'une des modalités suivantes :

1ère modalité : le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance avec une entreprise d'insertion ;

2ème modalité : la mise à disposition de salariés.

A travers un organisme extérieur qui met à votre disposition des salariés en insertion pendant la durée du marché.

3ème modalité : l'embauche directe

En 2020, aucun marché ne s'est prêté à cette mise en œuvre.

Intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques

---

Amélioration de la qualité de l'offre de service et de la transparence des comptes publics :

Action en cours d'étude

La CAPA est résolument centrée sur l'usager du service public et veut à ce titre améliorer en continue la qualité de l'offre de service offerte à la population. Pour cela, elle a adapté en 2012, le fonctionnement de son organisation administrative en créant un pôle proximité regroupant les services qui mettent en œuvre les politiques publiques communautaires de l'eau, de l'assainissement et des déchets. L'année 2015 a permis d'effectuer un contrôle de gestion a posteriori des coûts de la collecte des déchets des années 2013 et 2014, en fonction des flux (ordures ménagères résiduelles, emballages, verre, papier, etc.), selon la méthode nationale ComptaCoût® de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

La méthode ComptaCoût® permet :

- d'identifier les différents coûts de la collectivité (coût complet, coût technique, coût aidé, coût à l'habitant, coût à la tonne…);

- d'identifier les axes de maîtrise des coûts ;

- d’analyser l’impact sur les coûts de scénarios d’optimisation du service public de gestion des déchets.

Cette méthode est standardisée ce qui permet une expression homogène. Un référentiel national a été constitué et permet aux collectivités engagées dans la démarche de pouvoir comparer leurs coûts.

Optimisation de la gestion de la dette et de la Trésorerie :

Action récurrente

Le suivi et l’anticipation détaillée de l’exécution des dépenses et recettes permettent de réaliser une mobilisation adéquate des financements et d’anticiper les résultats des comptes administratifs. Ces outils permettent de produire des documents synthétiques améliorant la lisibilité de l’exécution budgétaire.

En outre, une surveillance régulière de l’état des marchés financiers et du positionnement des banques permet de contracter les emprunts dans les meilleures conditions possibles compte tenu du contexte particulièrement tendu des marchés financiers. Cette action s’est concrétisée depuis 2013 par la sécurisation du niveau de la trésorerie et des économies de frais financiers sur l’exercice. Une analyse annuelle est renouvelée à chaque clôture d’exercice comptable.

Cette optimisation a ainsi permis le remboursement anticipé d'un emprunt de 5,4 M€, permettant de réduire les charges financières de la CAPA.

Amélioration de la qualité des comptes publics locaux :

Action récurrente

Cette action doit permettre de mieux répondre aux contrôles effectués par la Trésorerie et la Chambre Régionale des Comptes et de favoriser la fiabilité de la gestion financière rétrospective et prospective ainsi que l’exécution financière des budgets.

Cette démarche engage :

- la mise en place de tableaux de bord permettant de réaliser un diagnostic annuel de la qualité des comptes ;

- le renforcement du contrôle interne et la diffusion d’une culture de gestion par l’information et la formation régulière des services communautaires à chaque stade du calendrier budgétaire ;

- la formalisation des procédures budgétaires et comptables. Par exemple, un travail sur la modification des procédures relatives à l’analyse de la gestion des amortissements a eu pour but l’amélioration de la qualité des comptes. Dans un premier temps, le recensement des besoins nécessaires à la mise en place du suivi des amortissements ainsi que le travail de fonds sur les durées d’amortissement et les différentes catégories de biens a été effectué. L’exploitation d’un logiciel spécifique, avec formations des agents du service comptabilité son

l'utilisation, a permis de mettre à jour les amortissements et de régulariser les écritures comptables des amortissements.

L'année 2015 a été consacrée à la mise à jour des nomenclatures d'achats. La CAPA s'est dotée d'une nomenclature propre établie à partir du recensement de l'ensemble des achats effectués par les services communautaires. Un travail de mise à jour de cette nomenclature est actuellement en cours, et s'effectue notamment à partir d'une association de la direction de la commande publique à l'élaboration budgétaire. Après le travail relatif à la gestion des amortissements et celui concernant la mise à jour des nomenclatures d'achats qui a permis de recenser l'ensemble des achats, d'intégrer les codifications correspondant à des besoins nouveaux, et de diffuser une culture de gestion commune, l'adoption par le conseil communautaire du 28 novembre 2018 d'un règlement budgétaire et financier constitue une étape importante. Il sera suivi d'un règlement de la commande publique, mais également de l'établissement d'une charte commune entre la Trésorerie du Grand Ajaccio et la CAPA.

La CAPA s'est dotée de différents documents cadre qui définissent et exposent les orientations prioritaires de ses services à l'échelle globale de la collectivité.

Ainsi,

- Le Projet d'Administration en cours d'actualisation,
- **le Débat d'Orientation Budgétaire**, présenté en conseil communautaire du 19 Janvier 2020, qui définit les grandes orientations budgétaires, et permet d'éclairer les choix d'investissement qui façonnent les politiques publiques portées par la collectivité,
- **le Schéma d'Aménagement et de Développement Economique** de la CAPA, élaboré en 2015, et qui constitue pour les années à venir la feuille de route de l'action communautaire de l'agglomération en matière de développement territorial,
- **le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement**, actualisé au dernier trimestre 2018, qui traduit les volontés d'investissement sur la période 2018 – 2023, et qui permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et le découpage de leur réalisation dans le temps,
- **les divers documents d'orientations et de programmation** par domaine de compétences, en cours de préparation et d'exécution, sont autant de documents qui déclinent les projets et objectifs sur lesquels l'administration communautaire doit se mobiliser, et les modalités selon lesquelles ils seront conduits.

Le suivi des opérations d'investissement, ainsi que le suivi des activités des directions de la CAPA, notamment à l'aide d'un nouvel outil - le TSA- mis en œuvre en 2021, devront traduire ces projets et objectifs, tout en permettant à la collectivité:

- de prendre du recul par rapport à l'activité au quotidien pour retrouver le sens de l'action collective ;

- de formaliser les priorités intégrant les orientations définies par les élus communautaires ;

- d'inscrire l'action dans une dynamique d'amélioration continue ;

- de développer la transversalité entre les services de la direction ;

- de permettre aux encadrants et agents d'être forces de proposition.

Modalités d'élaboration

Le tableau de suivi des investissements (TSI)

Action récurrente

Le programme d'investissement a été engagé sur la base des documents financiers approuvés par l'assemblée délibérante de la CAPA (DOB, Budget, PPI), il est traduit au sein du logiciel de gestion des finances utilisé par la Direction des Finances.

La CAPA a souhaité mettre en place un dispositif d'évaluation de la politique d'investissement, à cet effet dès le début de l'année 2017, un outil de suivi des investissements a été élaboré.

Cet outil vise à présenter en temps réel :

– l'état des prévisions budgétaires,

– les investissements en cours de réalisation, et à réaliser,

– les montants mandatés et engagés,

– le montant des crédits disponibles,
– les modalités de financement mises en œuvre

– les taux de réalisation.

Afin d'en faciliter l'analyse, cet outil est complété par une présentation graphique synthétisant l'ensemble des données par budget (% de consommation par rapport aux crédits prévus).

Le tableau de suivi des activités (TSA)

Action récurrente

Au regard des enjeux et des objectifs fixés dans les documents «cadre» de la CAPA, la Direction Générale des Services a souhaité disposer d'outils de management en matière d'organisation, de gestion et de planification qui permettent:

- de donner une lisibilité accrue de l'activité communautaire aux élus de la CAPA,

- de permettre un pilotage plus efficient de l'action communautaire,

- d'améliorer la qualité du service public rendu à l'usager,

- de mettre en adéquation les objectifs, les ressources et les résultats.

L'un de ces outils, TSA, mis en œuvre au cours de second semestre 2018, concerne l'activité des services, il donne une vision pertinente, exhaustive et précise, des activités récurrentes concourant à l'exercice des missions accomplies, et des projets en cours de réalisation, au sein de chaque service, mission ou cellule.

L'analyse des données ainsi recensées, participe aux objectifs de suivi et d'évaluation fixés à la Direction Organisation, Gestion, Évaluation.

Après l'élaboration de la matrice de recensement des informations, travail effectué en 2017, un état des lieux par service, mission, cellule a été réalisé (missions, activités, moyens).

Un deuxième temps a été consacré à la définition de la nature et du volume des activités relevant de chaque service, mission, cellule. Enfin, au cours du deuxième semestre 2018 et à l'issue de la réflexion, les indicateurs de suivi de l'activité ont été définis relativement aux objectifs et aux missions fixés pour chaque service, mission ou cellule.

En 2020 la maquette a été validée et, en 2021, elle sera diffusée en intégrant les données des années 2018,2019 et 2020.

Modalités d'évaluation

De façon volontaire et progressive la collectivité développe une culture évaluative sur le champ des politiques publiques. La CAPA mobilise de préférence les ressources internes pour la conduite de la démarche évaluative par la mise en place d'un service Organisation Gestion Evaluation, mais aussi par la désignation de pilotes aux compétences variées, couvrant la totalité des domaines de compétences exercés par la collectivité.

Ainsi, pour être plus efficace, cohérent avec les dispositifs existants et pour ancrer l'évaluation dans les pratiques de l'administration, les dispositifs de suivi-évaluation ont été construits avec l'ensemble des services communautaires.

L'inscription des actions, politiques publiques et programmes de la CAPA dans une stratégie globale de développement durable

Le Schéma d'Aménagement et de Développement économique :

Projet en cours

Le Schéma d'Aménagement, et de Développement économique de la CAPA constitue la feuille de route de l'action de l'agglomération en matière de développement territorial depuis 2015. Il guide l'élaboration des documents de programmation et de planification (plan de déplacements urbains, schéma de développement rural, contrat de ville, schéma des activités nautiques, programme local de l'habitat, …).

Son objectif en est la définition d'une stratégie et de priorités d'action, dans les domaines de l'aménagement et du développement économique et social. C'est la raison pour laquelle, le modèle que propose le schéma, est un modèle de développement qui s'enracine dans les avantages compétitifs du territoire, pour les mettre au service du développement personnel et collectif de la population résidente de l'agglomération.

Il constituera l'ossature du projet de territoire et du futur SCoT. Il a commencé à être décliné en documents sectoriels (schéma de développement rural, schéma nautique, étude marketing territorial, étude sur les activités physiques de pleine nature, …) et sert de socle stratégique aux documents contractuels (investissement territorial intégré, contrat de ville, contrat de ruralité, action cœur de ville, …).

5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'éco-responsabilités de ses démarches administratives (CAPA/Ville)

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	15 VIE TERRESTRE
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial			
12.5 Réduire considérablement la production de déchets par le prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation			
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales			
15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes			

- **Dématérialisation des pièces comptables :**

Action en cours de réalisation

En 2010, la CAPA s'est portée candidate pour expérimenter le nouveau protocole d'échange standard de la direction générale des finances publiques (PES), permettant de dématérialiser les données comptables échangées quotidiennement entre la Trésorerie d'Ajaccio et la communauté d'agglomération, et sa candidature a été retenue par le Pôle national de dématérialisation du Trésor.

La convention entre la CAPA et la trésorerie a permis de démarrer officiellement les échanges avec la trésorerie via ce nouveau protocole, la CAPA devenant ainsi la première collectivité de Corse à l'utiliser.

Après la mise en place interne d'un processus de dématérialisation des bons de commande hors marché, un travail a permis de stocker de manière numérique des liasses comptables au niveau des dépenses (bordereau, titre, devis, pièces diverses). Un traitement informatisé permet d'extraire automatiquement une partie de ces pièces.

Les pièces numérisées sont ainsi disponibles dans l'outil de gestion électronique de document ZEENDOC et sont accessibles à tout moment et de tout lieu à l'ensemble des agents de la collectivité habilités à consulter ces documents.

Le processus s'est poursuivi en 2016 avec la dématérialisation au 1er janvier des pièces comptables pour les dépenses et les recettes entre la trésorerie du Grand Ajaccio et les services financiers de la CAPA.

Au niveau du service comptabilité, la dématérialisation concerne à la fois le secteur marché et le hors marché (conventions, factures, titres…).

L'année 2017 a permis le renforcement de la démarche avec le projet « Chorus », en obligeant les entités publiques ainsi que les 200 plus grandes entreprises à envoyer les factures de façon dématérialisée. La mise en place de ce processus s'est poursuivie en 2018, selon le calendrier défini, avec les entreprises intermédiaires, et se poursuivra au 1er janvier 2019 par l'intégration des PME, et par les micro-entreprises au 1er janvier 2020.

L'acquisition d'un outil de signature électronique afin de pouvoir viser électroniquement les bordereaux, a permis à partir de 2019, un envoi numérique de la totalité des pièces comptables à la trésorerie du Grand Ajaccio, et ainsi de dématérialiser la totalité de la chaine comptable.

Par le biais de la mise en place de l'outil "Totem" au premier janvier 2020, la CAPA envoie dorénavant tous les documents budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif) de façon dématérialisée aux services préfectoraux et à la trésorerie.

- **Dématérialisation des dossiers ressources humaines des agents :**

Action en cours de réalisation

La dématérialisation des dossiers RH n'a pas beaucoup évolué sur l'année 2020. La consultation dématérialisée de documents (Bulletins, arrêtés) continue à être très utilisée et appréciée par les agents de la collectivité.

Il reste cependant une étape importante dans la dématérialisation des dossiers ressources humaines, la signature électronique des documents RH tels que :

- Contrats
- Avenants
- Arrêtés

Cela implique la mise en place d'outils informatiques permettant de signer électroniquement les documents aussi bien du côté de l'employeur (Collectivité) que du côté agent. Mais aussi de respecter des règles juridiques telles que la valeur juridique du contrat ou de l'arrêté signé électroniquement et sa conservation pendant 10 ans.

Cette étape ultime nécessite une étude de faisabilité qui a été planifiée pour l'année 2021 et permettra de clôturer le processus de dématérialisation des dossiers RH.

Pour l'année 2021 il est prévu de dématérialiser les états Heures Supplémentaires et Astreintes afin diminuer les documents papiers et fiabiliser le processus de validation et d'intégration dans le logiciel de ces dernières.

- **Promotion du télétravail :**

Action en cours d'étude

Le télétravail est aujourd'hui identifié comme un moyen au service des objectifs de développement durable et de qualité de vie au travail des collectivités.

- L'enjeu « développement durable » à travers la question des déplacements domicile-travail
- L'enjeu de « ressources humaines » centré plus particulièrement sur la « qualité de vie/ santé au travail » des agents

L'introduction du télétravail représente cependant un changement substantiel dans le fonctionnement de la collectivité.

En effet, la mise en œuvre du télétravail au sein d'une collectivité doit donc résolument s'ancrer dans une politique pillée pour la collectivité.

En 2017, la CAPA a délibéré pour initier une action pilote concernant la mise en œuvre du télétravail au sein de ses services.

Ce groupe pilote qui devait débuter une expérimentation du télétravail en 2020 n'a pu être mis en place compte tenu de la crise sanitaire et de la nécessité de permettre à tous les agents communautaires occupant des postes dits « administratifs » de travailler à distance.

Cette période d'expérimentation de travail à distance de grande ampleur servira de base à une réflexion pour la mise en place à long terme, et hors situation d'urgence, du télétravail au sein de la collectivité.